

COLLOQUE DIACHRO-IV « Le français en diachronie »

Madrid, les 22, 23 et 24 octobre 2008

Facultad de Filología, Bât. A, Paraninfo Universidad Complutense de Madrid

organisé par :

B. Combettes (ATILF, CNRS / Nancy-Université)
S. Prévost (CNRS, Lattice / ENS Paris)
A. Rodríguez Somolinos (Universidad Complutense de Madrid)











LA PERIODISATION EN LINGUISTIQUE HISTORIQUE : LE CAS DU FRANÇAIS PRE-CLASSIQUE

Bernard Combettes (Université Nancy 2 / ATILF, CNRS) **Christiane Marchello Nizia** (ENS-LSH Lyon / ICAR, CNRS)

L'examen du statut du français préclassique permettra de soulever des problèmes liés à la question générale de la périodisation en linguistique.

Nous examinerons d'abord des questions générales liées à la possibilité d'une périodisation en linguistique historique et de la reconnaissance d'états de langue successifs. Une périodisation est rarement 'neutre': outre des critères internes (changements linguistiques), plusieurs facteurs externes interviennent, tels que la périodisation littéraire ou les découpages historiques. On rappellera dans ce cadre les exemples récents du moyen français, et surtout du français pré-classique. L'influence de ces éléments laisse penser que les faits de langue sont dépendants de phénomènes appartenant à d'autres domaines.

Cette réflexion conduit à poser des questions fondamentales : la continuité de l'évolution est-elle compatible avec la notion de "rupture" qu'implique la périodisation ? Si on en admet la possibilité, la périodisation varie-t-elle en fonction des faits pris en compte – précisément, les changements sont-ils parallèles en syntaxe, en phonologie, en lexique, etc., et en syntaxe, les uns avec les autres par exemple ?

Dans un second temps, nous reprendrons le cas du français pré-classique, dont nous tenterons un essai de définition et de caractérisation. Au plan des critères internes, on examinera quels faits linguistiques semblent jouer un rôle dans la délimitation du français préclassique, et dans quelle mesure ils sont convergents, en particulier dans les domaines de la morphosyntaxe et de la syntaxe (ordre des mots, expression du sujet, régularisation des classes grammaticales, évolution des semi-auxiliaires aspectuels, régularisation dans le système de la comparaison, faits de coordination concernant les déterminants et les prépositions).

Parmi les facteurs externes, on essayera notamment d'évaluer le poids relatif de la 'grammatisation' : son importance semble claire pour ce qui est de la limite *ad quem* du français préclassique (développement de la norme 'classique'); elle est moins nette en ce qui concerne le point de départ.

En conclusion, on reposera la question de l'utilité de ce type de découpage, et on proposera un modèle fondé en particulier d'une part sur des phénomènes d'évolution interne de la langue en longue période, d'autre part sur des variables sociolinguistiques.

INJONCTION ET INTERJECTION: L'EVOLUTION DES EMPLOIS DES IMPERATIFS VA, ALLONS ET ALLEZ DU MOYEN FRANÇAIS AU FRANÇAIS CLASSIQUE

Evelyne Oppermann-Marsaux (Université de la Sorbonne-Nouvelle Paris III)

A côté de leur emploi injonctif traduisant l'ordre de se déplacer, les impératifs *va*, *allons* et *allez* peuvent également correspondre à des interjections qui expriment en premier lieu l'affectivité de leur locuteur :

Je le sais bien, *va*! *Allons* donc, vous y croyez? *Allez*, *allez*, ça ne sera rien!

Ce constat vaut aussi pour des états anciens du français. Ainsi, le *Dictionnaire du Moyen Français* mentionne un emploi « exclamatif » de *va* :

« LE FOL. Tureluru, va, turelu! Jouer m'estuet d'anchanterie (Mir. parr., 1356, 28) »

Le Dictionnaire de l'Académie Française (1ère éd., 1694) signale que

« Allons, Se dit dans le sens d'agir, & s'employe pour exciter à faire quelque chose. Allons enfans, allons il faut abbattre aujourd'huy ce reste de mur. allons Messieurs, allons finissons. »

et que

« Va, Allez, Sont quelquefois des manieres d'interjection qui marquent de l'indignation, de la colere de la vengeance. Va malheureux, va impudent. hé! va, va. allez, vous ne meritez pas que &c... allez, n'avez-vous point de honte. »

Et le *Littré* cite, pour illustrer les emplois interjectifs des impératifs de *aller*, entre autres les énoncés suivants :

Va, je ne te hais point (Corneille, *Cid*, III,4)

Pour peu qu'il vous appuie, *allez*, l'affaire est sûre (Corneille, *Pulchérie*, I,3).

Toutefois, ce type d'emplois est rarement mentionné dans les grammaires de l'ancienne langue² et n'a pas donné lieu, à notre connaissance, à des études approfondies.

C'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser, dans cette communication, à l'apparition et au développement des *va*, *allons*, et *allez* pouvant être assimilés à des interjections, en partant de l'hypothèse que le français préclassique et classique représente un lieu d'observation privilégié de ce phénomène.

En nous appuyant sur les travaux de Gaétane Dostie (2004), nous inscrirons cette étude dans le cadre de la grammaticalisation au sens large, et plus précisément dans le cadre de la pragmaticalisation. Nous considérons ainsi les interjections *va*, *allons* et *allez* comme des marqueurs discursifs, qui sont le résultat d'une pragmaticalisation verbale : lorsqu'une unité lexicale développe « des emplois où elle ne joue pas un rôle sur le plan référentiel, mais bien sur le plan conversationnel, elle sera alors le résultat d'un processus de 'pragmaticalisation' » (Dostie 2004 ; 27) et devient un marqueur discursif.

¹ Exemples empruntés au *Nouveau Petit Robert*, éd. 1993.

² C. Buridant aborde la question pour l'ancien français (2000, p. 736-740) et relève, entre autres, l'interjection *diva* formée sur les impératifs des verbes *dire* et *aller*.

Notre analyse vise ainsi à mettre en évidence les différents degrés de pragmaticalisation dont témoignent les interjections va, allons et allez, et l'évolution de ce processus dans le passage du moyen français au français préclassique, puis du français préclassique au français classique.

Corpus

Bases du *DMF* (pour le XVe siècle) et de *Frantext* (pour les XVIe et XVIIe siècles).

Eléments bibliographiques

BERTIN A. (2002), « Définir une interjection : la lexicographie au défi de l'énonciation », in : LAGORGETTE D. & LIGNEREUX M. (éds), Comme la lettre dit la vie, Mélanges offerts à Michèle Perret, LINX n° spécial, p. 69-83.

BURIDANT C. (2000), Grammaire nouvelle de l'ancien français, Paris, SEDES.

DOSTIE G. (2004), Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique, Bruxelles, De Boeck-Duculot.

DUCROT O. (1984), Le dire et le dit, Paris, Ed. de Minuit.

FERNANDEZ-VEST J. (1994), Les particules énonciatives, Paris, PUF.

GRINSHPUN Y. (2003), « Interjections, genres de discours et régime rhétorique. L'exemple de quoi! », L'Information grammaticale 97, p. 31-36.

RODRÍGUEZ SOMOLINOS A. (2003), « Un marqueur discursif du français parlé : écoute ou l'appel à la raison », in : Des mots au discours : études de linguistique française, Thélème n° spécial, p. 71-83.

ROULET E. (1981), « Echanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », Etudes de linguistique appliquée 44, p. 7-39.

SIRDAR-ISKANDAR Ch. (1983), « Allons! », Semantikos 7, 1, p. 28-44.

L'A RESTRUCTURATION DU PARADIGME DES DETERMINANTS AU XVI^e SIECLE : L'HISTOIRE SE REPETE ?

Walter de Mulder/ Jesse Mortelmans (Université d'Anvers)

Même s'il a été démontré que l'emploi du déterminant LEDIT a connu son apogée au XV^e siècle, avec des occurrences dans le plus grand nombre de genres textuels (cf. Guillot *et al.*, 2007), l'aperçu des occurrences de LEDIT au XVI^e siècle met en évidence la fréquence toujours élevée de ce déterminant à cette époque. Dans notre communication, nous nous proposons d'abord de vérifier si LEDIT sert le même but dans les textes du XVI^e siècle que dans ceux des XIV^e et XV^e siècles, à savoir l'élimination des ambiguïtés référentielles, la mise en saillance des référents et le marquage des topiques de discours (cf. Mortelmans & Guillot, à paraître). Nous vérifierons ensuite dans quelle mesure LEDIT est en français préclassique un marqueur d'identité, comparable à *ipse* en latin vulgaire. Le parallélisme entre les deux expressions permettrait d'avancer l'hypothèse que dans le processus de restructuration du paradigme des déterminants en français médiéval, aboutissant au XVI^e siècle, interviennent des mécanismes comparables à ceux qui expliquent pourquoi dans des textes en latin tardif l'emploi de *ille* comme article défini s'est généralisé au détriment de *ipse*, candidat à première vue tout aussi valable au rôle d'article défini.

Comme l'ont démontré Carlier & De Mulder (soumis), le démonstratif *ille* et le marqueur d'identité *ipse* se sont transformés progressivement en « articuloïdes » lorsque certains auteurs ont ressenti le besoin de se servir de marqueurs explicites pour guider leurs lecteurs aux référents visés et pour signaler l'importance textuelle de ceux-ci à certains endroits du discours. Le rôle d'anaphorique de *ipse*, marqueur d'identité, est alors avant tout de renforcer le lien avec la mention préalable du référent, en particulier lorsqu'il y a un risque d'ambiguïté. Le démonstratif *ille*, par contre, s'emploie dans des contextes plus diversifiés, à cause de son sens déictique, qui lui permet de reprendre un référent déjà introduit tout en introduisant des informations nouvelles à son sujet ou en lui assignant un nouveau statut discursif.

Ce processus peut offrir des éléments de réponse à la disparition soudaine en français classique de LEDIT à l'avantage du démonstratif. Etant donné que LEDIT est dépourvu de sens déictique, son emploi se limite à exprimer la relation anaphorique et il n'est donc pas en mesure, tel le démonstratif, d'effectuer une nouvelle identification du référent ou un changement de son statut discursif, tout en garantissant le lien anaphorique. Les contextes d'emploi du démonstratif étant plus nombreux et se recoupant avec ceux de LEDIT, il se pourrait que se soit produite une évolution parallèle à celle qui a été décrite pour *ille* et *ipse* en latin tardif. D'ailleurs, la fréquence d'un marqueur si typiquement associé au moyen français dans le paradigme des déterminants du français du XVI^e pourrait justifier l'idée que celui-ci se situe dans le prolongement du moyen français plutôt que dans les préalables du français classique.

Références: Carlier, A. & De Mulder, W. (soumis), "The emergence of the definite article: *ille* in competition with *ipse* in Late Latin", in Cuyckens, H., Davidse, K. et Vandelanotte, L. (éds), *Subjectification, intersubjectification and grammaticalization*, Berlin, de Gruyter. ● Guillot, C., Heiden, S. et Lavrentiev, A. (àparaître), « Typologie des textes et des phénomènes linguistiques pour l'analyse du changement linguistique avec la Base de Français Médiéval », à paraître dans les actes du colloque international *Corpus et questionnements du littéraire*, (Université de Paris X, novembre 2005) ● Traugott E.C. & Dasher R. B. (2002), *Regularity in Semantic Change*, Cambridge, Cambridge University Press

L'EVOLUTION DE APPAREMMENT EN FRANÇAIS: LA FORMATION D'UN MARQUEUR D'ATTITUDE ENONCIATIVE

Amalia Rodríguez Somolinos (Universidad Complutense de Madrid)

Nous abordons ici les différentes étapes dans l'évolution de *apparemment* depuis le français médiéval jusqu'au français moderne. Notre étude adopte une démarche tant syntaxique que sémantique et énonciative.

En français médiéval, l'adverbe apparemment, relativement rare, signifie surtout "visiblement, manifestement". C'est un adverbe de constituant qui porte fréquemment sur un verbe de perception (voir, sentir). En français médieval, l'adverbe apparemment, l'adjectif apparent, le substantif l'apparence s'appliquent a ce qui se voit facilement, qui est manifeste, évident, à ce qui apparaît clairement à la vue et à l'entendement. L'apparence désigne l'aspect extérieur, mais aussi un indice, un signe, qui fonctionne comme preuve de la réalité de quelque chose. Dans apparemment p, le locuteur s'appuie sur des indices pour asserter p fortement. Ce premier sens de apparemment est courant dans le français du XVIe siècle et subsiste jusqu'à la fin du XVIIe.

Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, le sens "visiblement, manifestement" devient rare. Il est remplacé par un deuxième sens "selon toutes les apparences, de toute apparence, de toute évidence". Ce deuxième apparemment se situe sur une échelle de la certitude, où il occupe une position supérieure a peut-être et inférieure à certainement. Pour énoncer apparemment p, le locuteur s'appuie sur des indices qui lui permettent d'arriver à une conclusion avec un degré de certitude élevé. Dans apparemment p, le locuteur donne son accord à p, il s'en distancie très faiblement. Dans ce deuxième sens, apparemment peut occuper la position frontale de l'énoncé, ce n'est plus un adverbe de constituant. On peut interpéter ainsi la plus grande partie des apparemment du XVIIe siècle, surtout dans la deuxième moitié du siècle. Cet emploi finira par donner lieu au apparemment moderne, adverbe d'énonciation, pour lequel la prise en charge de p est beaucoup plus faible.

A partir du XVIIe siècle, se développe un troisième sens "uniquement en apparence, [mais non en réalité]". Les apparences peuvent être trompeuses et contraires à la réalité. C'est là l'origine de la structure *apparemment* + Adj. courante en français moderne. Nous sommes loin de l'emploi médiéval de *apparemment*. De la perception comme indice ou preuve indéniable, on est passé à l'apparence qui peut être trompeuse. C'est le statut de la perception en tant qu'indice valable qui s'est trouvé modifié.

Le *apparemment* moderne, adverbe d'énonciation, semble se développer dans le courant du XVIIIe siècle, avec une évolution vers une prise en charge de plus en plus faible par le locuteur de l'énoncé p sur lequel il porte. Cet *apparemment* peut être considéré comme une marqueur d'attitude énonciative (Cf. Anscombre 2008). Il s'appuie sur des indices pour tirer une conclusion que le locuteur ne prend pas à son compte. Il sert une mise une à distance qui est à rattacher au procédé de l'atténuation.

L'apparition d'un adverbe d'énonciation qui concurrence un adverbe de constituant (exemple *sincèrement*) ou même l'élimine (exemple *décidément*) n'est pas étonnante. Il s'agit là d'un mouvement fréquent dans nos langues. Il est donc banal qu'il soit apparu un *apparemment* d'énonciation qui semble être en train d'évincer aujourd'hui le *apparemment* + Adj.

Références bibliographiques

ANSCOMBRE, J.-C. (éd.) (à paraître, 2008) Langue Française. Les marqueurs d'attitude énonciative.

DUCROT, O. (1984) Le dire et le dit. Paris, Minuit. Chap. VII L'argumentation par autorité, pp.149-169.

HAILLET, P. (2004), Langue française 142. Procédés de modalisation: l'atténuation.

KOTSCHI, T. (2006), "Marqueurs de discours, connecteurs et adverbes. Le cas de apparemment", dans : Drescher, M. et Frank-Job, B. (éds.), Les marqueurs discursifs dans les langues romanes. Frankfurt am Main: Peter Lang, 93-106.

EVOLUTION D'UN QUANTIFIEUR-INTENSIFIEUR : PETIT, DEPUIS L'ANCIEN FRANÇAIS JUSQU'AU FRANÇAIS CLASSIQUE.

Daniela Capin (Université Marc Bloch-Strasbourg 2)

Dès les premiers textes et jusqu'au 17^e s. l'expression de la petite quantité et du faible degré est assurée par *peu* et *petit*, respectivement *un peu* et *un petit*. Les quatre termes sont des quantifieurs-intensifieurs qui fonctionnent en corrélation et concurrence, témoins des "paires" du type :

"Seignur, fet il, a mei un petit m'entendez." (La Vie de St Thomas Becket, 16)
"Sire, fait il, un poi se vus plaist m'entendez" (La Vie de St Thomas Becket, 160)

Entre le 13^e et le 16^e siècle, une série de modifications vont conduire au changement de statut de *petit* et à son remplacement progressif dans ses emplois de quantifieur-intensifieur par *peu* dont les emplois vont croître à ses dépens. *Petit* ne conserve actuellement, exception faite de la locution *petit* à *petit*, et, dans un moindre degré *en petit*, que ses emplois d'adjectif.

L'étude décrit les étapes de ce recul et explique la perte d'une partie du potentiel morpho-syntaxique de *petit* par le phénomène de réanalyse et de celui de grammaticalisation de second niveau.

Pour donner un aperçu des tendances à très grande échelle, il est indispensable de consulter de très gros corpus. Ont été pris comme témoins, pour la période médiévale, tous les textes de la Base du Français Médiéval et de la Base du DMF, auxquels sont venus s'ajouter des textes numérisés par les soins de l'(ancienne) équipe TELMOO de Limoges. Frantext a été utilisé pour le 16^e siècle. Une analyse préalable a justifié et délimité quatre phases (périodes) pour l'étude du quantifieur-intensifieur *petit* et du couple *petit/peu*: du 9 au 13^e s.; du 13^e au 15^e s., le 15^e, et le 16^e. Les mêmes enquêtes et les mêmes décomptes ont été effectuées pour chaque période : d'une part, fréquence, distribution, sémantisme, portée et incidence des quantifieurs-intensifieurs (*petit* et *peu*), d'autre part - étude des attestations de l'adjectif *petit*.

L'ambivalence morpho-syntaxique, l'équivalence distributionnelle et l'identité dans les procédures d'approche de *peu* et *petit* est frappante pour la première période (9^e -13^e) ; la deuxième (13^e - 15^e s.) permet de noter la "montée" des emplois de *petit* au détriment de *peu* ; quant aux deux dernières, englobant respectivement le 15^e et le 16^e s., elles attestent, mais de manière différente, la raréfaction des emplois du quantifieur-intensifieur *petit*, la modification du statut de la forme et l'imbrication très étroite entre quantité et qualité dans le cas de l'adjectif *petit*.

A la surface, l'évolution des quantifieurs-intensifieurs de faible degré semble suivre un itinéraire inverse à celui que Christiane Marchello-Nizia a brillamment décrit pour les quantifieurs-intensifieurs de grande quantité (*moult, beaucoup, tres*) En profondeur, cette évolution fait appel aux mêmes distinctions de niveau macrocatégoriel. Le point sur les continuateurs de *paucu* et de *pitsinnus, pititus, pettitus* dans les autres langues romanes, en diachronie et en synchronie, permet de souligner, une fois de plus, la spécificité du français qui instaure, dans son évolution, de façon systématique, des oppositions de type syntaxique.

Parmi les nombreux objectifs de cette étude figurent également des rectifications chronologiques et des précisions étymologiques sur *petit* ; le bilan sur les informations que lui consacrent les manuels d'ancien français, de français préclassique et classique ; l'esquisse d'une comparaison concernant l'usage du quantifieur *petit* dans les langues romanes, germaniques et slaves.

LA COMPARAISON EPISTEMIQUE EN FRANÇAIS PRE-CLASSIQUE ET CLASSIQUE

Catherine Fuchs (CNRS, Lattice / ENS Paris)

La contribution proposée se situe dans le prolongement de l'étude de C. Fuchs (2007) sur l'évolution de la comparaison adjectivale d'égalité en français — étude qui a montré dans quelles conditions la structure "N (être) aussi adj. que —" a progressivement remplacé "N (être) autant adj. que —" avec laquelle elle alternait encore au 16^{ème} s. (ex : *S'il eust souhaité ... estre autant riche que Job, autant fort que Sanson, aussi beau que Absalon, l'eust il impetré ?*, Rabelais ; cit. Huguet 1967).

La contribution sera consacrée à un type particulier de comparaison, appelé 'comparaison épistémique' (R. Rivara, 1979, ch. X), où la comparaison n'opère pas entre deux entités (au regard d'une qualité donnée) mais entre deux qualités (attribuées à une entité) : cf. fcs. moderne *Marie est aussi/plus/moins belle qu'intelligente*.

La période considérée sera celle qui s'étend du français pré-classique à la fin du français classique : c'est en effet la période charnière où le système se réorganise et où se mettent en place les constructions que l'on retrouve en français moderne.

Deux grandes questions seront abordées, à partir d'exemples tirés d'une interrogation de Frantext : l'évolution de la comparaison épistémique simple, et celle de la comparaison épistémique complexe.

1. L'évolution de la comparaison épistémique simple

On retracera d'abord les grandes lignes de l'évolution concernant le marquage de l'égalité (avec "autant" vs. "aussi").

Au 16^{ème} s., la comparaison épistémique est marquée par "N (être) autant adj.1 que adj.2", où adj. peut être attribut du sujet (que leur figure soit autant monstrueuse que humaine, 1508) ou de l'objet (son habit de velours, lequel il porte autant meschant que bon, 1584), épithète (l'hérétique dragon autant fort que testu, 1589), bien ou encore en apposition (Dieu vous gard' tous, autant gros que menuz, 1550).

Cette structure se retrouve au $17^{\text{ème}}$ s. mais concurrencée, dès les premières années du siècle, par "N (être) aussi adj.1 que adj.2" (*Pour l'avoir, il faut être aussi constant que pront*, 1601; ce grand fils de Pelée aussi vaillant que fier, 1604; aussi traitre qu'avaricieux, aima mieux ..., 1601).

Cette dernière construction devient quasi-exclusive au tournant $17^{\text{ème}}$ - $18^{\text{ème}}$ s.: "autant" n'étant plus utilisé qu'avec des participes passés ou des propriétés non gradables.

Ce basculement s'accompagne, à la même époque, de l'émergence de la structure "N (être) adj.1 autant que adj.2" (qui n'en serait honteux autant qu'affligé?, 1704; Si le ciel était juste autant que rigoureux, 1706); "autant" étant ici à rapprocher du "aussi bien" déjà attesté en français classique (Percé jusques au fond du cœur d'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle, 1637).

Puis on s'interrogera sur le marquage de l'inégalité (avec "plus" ou "moins") : si l'on ne retrouve pas l'équivalent de la concurrence entre marqueurs évoquée ci-dessus, en revanche la question se pose de savoir si (et quand), à côté de "N (être) plus/moins adj.1 que adj.2", a pu émerger "N être adj.1 plus/moins que adj.2" (marqueur postposé à adj.1).

2. L'évolution de la comparaison épistémique complexe

Parallèlement à la comparaison épistémique simple décrite ci-dessus, une structure complexe permet de mettre en regard deux qualités attribuées respectivement à deux entités (cf. fcs. moderne Marie est aussi/plus/moins belle que Jeanne (n')est intelligente). Pour le marquage de l'égalité, "autant", constamment attesté en français pré-classique et classique, semble avoir survécu jusqu'au 18ème s. ((Floride) fut autant marrie que Amadour content, 1550; mon cœur misérable est autant innocent que ma main est coupable, 1620 ; le vingt-troisième jour, autant doux que les autres avaient été cruels, ..., 1710), nonobstant de timides incursions de "aussi" (ton cœur aussi grand que petit est ton corps, 1601). On s'interrogera sur les raisons possibles de ce décalage avec l'évolution de la comparaison épistémique simple, et l'on élargira la problématique au marquage de l'inégalité.

Références

Fuchs, C. 2007: L'évolution de l'ordre des constituants dans la comparaison adjectivale d'égalité en français, Communication au colloque ICHL, Montréal, août 07, soumis à publication dans les Actes, à paraître chez Benjamins.

Huguet, E., 1967 (1^{ère} éd. 1925): Dictionnaire de la langue française du 16^e siècle, Paris: Champion / Didier.

Rivara, R., 1979: La comparaison quantitative en anglais contemporain, Paris: Champion.

LE TRAITEMENT DE CERTAINS ASPECTS PHONETIQUES ET MORPHOLOGIQUES DU FRANÇAIS PRECLASSIQUE DANS LES GRAMMAIRES FRANÇAISES DU XVI^e SIECLE DESTINEES AUX ESPAGNOLS

Juan Francisco García Bascuñana (Universitat Rovira y Virgili, Tarragona)

Parmi les nombreux travaux sur le français préclassique, il n'y a guère d'études systématiques concernant la langue des grammaires du français langue étrangère. Et pourtant, leur façon de présenter et d'envisager la langue à ce moment précis de l'histoire du français nous semble spécialement pertinente. Il est spécialement intéressant d'attirer l'attention sur deux grammaires françaises pour Espagnols parues dans la seconde moitié du XVI^e siècle : la Grammatica con reglas muy prouechosas y necessarias para aprender a leer y escrivir la lengua Francesa, conferida con la Castellana (Alcalá de Henares, 1565) de Baltasar de Sotomayor, y Reglas gramaticales para aprender la lengua Española y Francesa, confiriendo la vna con la otra, segun el orden de las partes de la oration Latinas (Oxford, 1586), d'Antonio del Corro. Ces deux livres, les seuls publiés au long du XVIe siècles destinés exclusivement aux Espagnols³, nous montrent des aspects de la langue française, observée d'un point de vue fondé surtout sur « l'usage et la pratique». Car on néglige souvent cette façon d'envisager la langue, au profit des approches essentiellement spéculatives, et on délaisse par conséquent des apports indispensables pour « connaître mieux » le français de l'époque, et tout particulièrement la langue parlée. Pensons, par exemple, à Lesclarcissement de la langue françoyse, de John Palsgrave (Londres, 1530), que certains jugent « plus utile » que l'In linguam gallicam Isagwge, de Jacques Dubois (Paris, 1531) et « aussi nécessaire » que Le trette de la Grammere françoeze de Louis Meigret (Paris, 1550)⁴.

C'est donc en nous situant dans cette perspective que nous essaierons d'étudier ces deux grammaires françaises en espagnol, dans de le dessein de souligner les points qui peuvent servir à mieux connaître la langue de l'époque. Ainsi nous aborderons des aspects morphologiques comme, par exemple, l'usage des déterminants, spécialement de l'article partitif (analysé avec pertinence par Del Corro); ou bien d'autres ayant trait aux verbes, qui nous semblent particulièrement représentatifs de l'état de la langue. Il faut de même se référer à des aspects concernant la phonétique et l'orthographe. La clairvoyance avec laquelle on aborde dans les deux grammaires — surtout chez Sotomayor — les énormes problèmes que pose la prononciation française aux Espagnols, sert à délimiter et à cerner avec perspicacité des aspects phonologiques, spécialement problématiques et controversés, du français préclassique. C'est le cas de la

³ C'est plus évident pour la grammaire de Sotomayor, mais plus contestable dans le cas de celle de Del Corro. Celle-ci serait une grammaire à double sens, prétendant en principe l'enseignement de l'espagnol par le biais du français.

⁴ A. Vàrvaro (*Historia, problemas y métodos de la lingüística* románica, p. 27) nous dit que « nos son mucho más útiles las gramáticas escritas por extranjeros, como el excelente *Esclarcissement de la langue françoyse* [...], las cuales conceden siempre mayor atención al uso vivo y están marcadas por un contacto más fresco con la lengua estudiada ». Voir aussi à ce sujet B. Malmberg, *Histoire de la linguistique, de Sumer à Saussure*, p. 162 et suiv.; puis D.A. Kibee, *For to speke french trewely The French langage in England (1000-1600). Its status, description and instruction*.

prononciation de certaines diphtongues et triphtongues, qui était loin d'être stabilisée, avec les conséquences que cela comportait pour l'orthographe vacillante de l'époque. Ainsi la diphtongue au, dont la contraction en o était entièrement établie dans la langue familière, conservait encore pour certains grammairiens comme Meigret ou Théodore de Bèze une survivance de son passage récent par au, ao (Voir A. Dauzat, Phonétique et grammaire historique de la langue française, p. 63).

SEQUENCES LIBRES ET SEQUENCES FIGEES : LE CAS DES ADVERBIAUX EXOPHRASTIQUES EN SANS N/INF (DE L'ANCIEN FRANÇAIS AU FRANÇAIS CLASSIQUE)

Corinne Féron (Université du Maine, Le Mans)

Nous proposons d'apporter une contribution à l'histoire des adverbiaux modalisateurs du français, en nous intéressant aux adverbiaux en *sans* + substantif ou + infinitif.

Si l'on tient compte à la fois de la structure de la séquence et de son fonctionnement⁵, on peut dégager trois modèles de formation, productifs, à des degrés divers, depuis le français médiéval :

- (1) sans + N adverbial assertif; par ex.: sans doute (depuis l'AF), sans faille (AF-XVI^e), sans contredit (à partir du MF);
- (2) sans + N adverbial illocutif; par ex. : sans fable (AF-MF), sans blague (à partir du XIX^e);
- (3) sans + inf. adverbial illocutif; par ex. sans mentir (depuis l'AF), sans rire (à partir du MF), sans déconner (XX^e).

S'y ajoute un quatrième modèle : *sans* + *inf*. adverbial assertif, qui ne semble pas avoir été très productif (nous n'avons trouvé que *sans douter*, MF-XVI^e).

A partir de l'exploration de la *BFM*, de la *BTMF* et de Frantext, nous tenterons d'évaluer, pour chacune des périodes considérées (ancien français, moyen français, français préclassique et français classique):

- d'une part, la productivité de chacun des quatre modèles (en plus des séquences citées ci-dessus, on relève par exemple, sur le modèle (1) : sans conteste, sans controverse, et sur le modèle (2) : sans flatterie, sans compliment) ;
- d'autre part, le degré de figement des adverbiaux ainsi formés ; il s'agira donc de déterminer si les schémas sémantico-structurels que l'on a dégagés sont des modèles *locutionnels* (Martin 1997) ou des structures productives d'adverbiaux *non figés* (Gross 1996).

Nous voudrions, dans cette étude, attirer l'attention sur les deux points suivants :

- a. l'importance, parmi les adverbiaux exophrastiques du français, de ces expressions construites sur un morphème de sens négatif et un lexème également « négatif » (en ce sens qu'il suggère une entorse au principe de coopération);
- b. la façon dont on peut apprécier le degré de figement d'une séquence donnée lorsqu'on travaille sur des états de langue du passé.

En ce qui concerne le point *a.*, on note que les adverbiaux de constructions sémantiquement équivalentes sont rares : parmi les assertifs, il existe des adverbes en – *ment* comprenant le préfixe *in*-, mais ils sont tardifs (le plus ancien, *indubitablement*, est attesté fin XV^e, *incontestablement* au XVII^e, *indéniablement* et *indiscutablement* au XIX^e), et « lourds » ; rien de tel du côté des illocutifs : tout au plus peut-on citer les

⁵ Suivant la terminologie de Guimier (1996), nous parlerons d'adverbiaux exophrastiques assertifs et illocutifs : « l'adverbe est dit exophrastique lorsqu'il est le signe d'une **idée regardante** portée par l'énonciateur sur tout ou partie de son énoncé » (103) ; les assertifs « discutent de la valeur de vérité de la proposition » (112) tandis que les illocutifs permettent de « caractériser l'acte illocutoire lui-même ou les partenaires de cet acte, individuellement ou conjointement » (154) ; ces deux classes correspondent respectivement aux modaux et aux disjonctifs de style chez Molinier et Lévrier (2000).

séquences (peu fréquentes) pour / à ne point mentir; les structures sans + N et sans + inf. apparaissent ainsi comme des outils morphologiques palliant l'impossibilité de créer des adverbes illocutifs en -ment aptes à signifier le rejet d'une attitude non coopérative du locuteur (Mejri 2003).

Pour ce qui est de la méthode (point b.), on comparera de façon systématique le fonctionnement de chaque lexème à l'extérieur de la séquence et à l'intérieur de celle-ci, du point de vue sémantique et du point de vue des propriétés transformationnelles. D'après nos premières observations – qu'il conviendra d'approfondir – il apparait que la seule séquence qui se fige réellement (en français classique) est sans doute au sens de « probablement » ; toutefois, bien qu'elles ne soient pas des locutions prototypiques (puisqu'elles admettent des variations formelles), il nous semble que les séquences sans faille et sans faute (assertif⁶) n'étaient pas appréhendées aux XV^e-XVI^e s. comme des syntagmes libres : la première était (selon nous) opaque ; quant à la seconde, elle ne pouvait être compositionnelle, puisque le nom faille n'était plus usité (ou quasiment plus) en dehors de l'adverbial.

Les trois modèles productifs (modèles (1) à (3)) n'ont donc pas tous les mêmes caractéristiques au regard du figement : le modèle (1) – qui engendre des assertifs – a produit des séquences figées (totalement ou partiellement), contrairement aux modèles (2) et (3), sur lesquels se forment des illocutifs. De fait, la diversité des intentions communicatives entraine la création de séquences variées qui permettent de commenter ces intentions, tandis que la valeur de vérité d'un dire (même si elle peut être présentée de multiples façons) s'inscrit dans une gamme de valeurs restreinte et les syntagmes utilisés pour la commenter tendent à se figer.

BASES TEXTUELLES

BFM - Base de Français Médiéval [En ligne]. Lyon: UMR ICAR / ENS-LSH, 2005, http://bfm.ens-lsh.fr>.

BTMF - Base du *Dictionnaire du moyen français*, ATILF, < http://atilf.atilf.fr/dmf.htm>. Frantext, ATILF, < http://www.frantext.fr>

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

BORILLO, A. (1976), Les Adverbes et la modalisation de l'assertion, *Langages*, 43, 74-89.

GROSS, G. (1996), Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions, Gap/Paris : Ophrys.

GUIMIER, C. (1996), Les adverbes du français : le cas des adverbes en -ment, Gap/Paris : Ophrys.

MARTIN, R. (1997), Sur les facteurs du figement lexical, *in* MARTINS-BALTAR, M. éd. *La locution, entre langue et usages*, Fontenay-aux-Roses : ENS éd., 291-305.

MEJRI, S. (2003), Le Figement lexical, Cahiers de lexicologie, 82, 23-39.

MOLINIER, C. (1993), Les expressions sans N du français, Cahiers de grammaire, 1993, n°18, pp. 31-72.

MOLINIER, C., LEVRIER, F. (2000), *Grammaire des adverbes : description des formes en* – ment, Genève : Droz.

MORTUREUX, M.-F. (2003), Figement lexical et lexicalisation, *Cahiers de lexicologie*, 82, 11-22.

⁶ Par exemple : LA SAGE. Mais vous la jugez toutesfois. LA SUPERSTICIEUSE. *Sans faulte*, Madame, non fais : / Je parle par compassion. (Marguerite de Navarre, *Comédie de Mont de Marsan* [1548], pages 292-293).

DISCOURS NON DITS ET MESSAGES DISSIMULÉS DANS L'ASTRÉE D'HONORÉ D'URFÉ

Juan Manuel López Muñoz (Universidad de Cádiz)

Approche: énonciative (phénomène du discours rapporté, de l'effacement énonciatif), pragmatique (finalité et contextualisation), analyse du discours (questionnement et évolution du genre pastorale, travestissement des acteurs, agents de circulation, rapports de groupes dominant-dominé)

Corpus: *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé, avec éventuellement recours à des textes plus anciens, notamment *pastourelles* du XII-XIII, *Dit de la Pastoure* de Christine de Pisan, etc.

Objectifs:

Nous proposons comme objectif fondamental de ce travail l'étude des formes et des fonctions de la circulation des discours en français littéraire de la première moitié du XVII^e siècle, à partir de l'analyse de *l'Astrée* d'Honoré d'Urfé.

Au centre de notre étude se situe le discours rapporté, en tant que premier chaînon de la circulation. Nous décrirons les formes et les fonctions du discours rapporté selon les types de séquences : narratives, argumentatives, explicatives, descriptives ou dialogales. Nous nous intéresserons notamment aux constructions simples (formes communes du DR) suggérant ou explicitant une chaîne d'énonciations autant qu'aux constructions complexes (discours rapportés enchâssés). Nous étudierons également les formes de négation de la parole rapportée (l'expression du silence, du secret, du refus de la circulation). L'ensemble paradoxal des formes étudiées crééraient un effet de tapisserie baroque cachant et montrant en même temps les fils du tissu discursif.

Située à l'intersection entre le silence imposé et le silence voulu, la circulation clandestine des discours utilise des stratégies qui tendent tantôt à montrer et multiplier à des fins diverses le discours et les médiations, tantôt à les effacer. Elle tire profit de la gestion des silences, du secret, des discours non dits ou niés, autant que du surmarquage de la médiation. Toutes ces stratégies à double fonction narrative et argumentative, unies à la récursivité de signes à double sens, de récits et d'éléments apparemment superflus (qui vont à l'encontre du principe de coopération –l'excès d'information saturant et parasitant le texte ; et à l'encontre de la simplicité esthétique renaissante) devraient nous permettre de dévoiler un message dissimulé au fil de l'œuvre.

Nous tenterons de prouver au moyen de notre analyse que cette œuvre fait partie d'une littérature consacrée à la diffusion clandestine d'un certain savoir (gnose). Le travestissement des personnages impliquerait un destinataire initié.

Bibliographie:

CLERC, Arto, 2005 « Engagements pastoraux et utopiques au XVIIe siècle », MODERN LANGUAGE NOTES, vol. 20, p. 170-180.

DONAIRE, M.L. 2005 La representación de la subjetividad en la lengua: la polifonía enunciativa publicación electrónica, E-excellence, www.liceus.com

DUARTE, I.M. (2003): O relato de discurso na ficção narrativa, Lisboa, Fundação Calouste Gulbenkian.

GRANGE, André, « Le double langage dans "L'Astrée" », *Le français préclassique*, n° 1, 1990, p. 155-181.

GREGORIO, Laurence A., The pastoral masquerade. Disguise and identity in «L'Astrée», Saratoga, ANMA Libri, 1992.

HENEIN, Eglal, « Le Mirage du Moyen Age », dans Emmanuel Bury et Francine Mora (dir.), *Du roman courtois au roman baroque*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 91-103.

LOPEZ MUÑOZ, J.M. 2007 : *El discurso referido en francés*, ISBN: 84-9822-600-7, publicación electrónica, E-excellence, www.liceus.com

MAINGUENEAU, D. (ed.) (2005) Analyse du discours État de l'art et perspectives Marges linguistiques, 9

MARNETTE, S. (2005): Speech and Thought Presentation in French, Amsterdam/Philadelphia,

MATZAT, Wolfgang, « Tradition et invention dans "L'Astrée" de Urfé », XVII e siècle, n° LIV, 2002, p. 199-207.

MEDING, Twyla, « Le temps, les services, la persévérance. Time and secrets in "L'Astrée" », dans John D. Lyons et Cara Welch (dir.), *Le Savoir au XVII e siècle. Actes du 34 e congrès annuel de la NASFCL*, University of Virginia (Charlotteville), 14-16 mars 2002, Tübingen, Narr, 2003, p. 271-283.

MESSIAEN , Jean-Michel, «"Dissimuler" dans L'Astrée d'Honoré d'Urfé», *Le français préclassique* , n° 1, 1990, p. 107-154.

RABATEL, A. Ed. (2004): Effacement énonciatif et la circulation des discours. Langages n° 156 (número completo disponible en línea http://www.armand-colin.com)

REYES, G. (2002): *Metapragmática. Lenguaje sobre lenguaje, ficciones, figuras*. Publicaciones de la Universidad de Valladolid,

RODRIGUEZ SOMOLINOS, A. 2005, La evolución de la lingüística francesa contemporánea: de la enunciación a la semántica discursiva publicación electrónica, E-excellence, www.liceus.com

ROSIER. L. (1999): Le discours rapporté: Histoire, théories et pratiques, Bruxelles-Paris, De Boeck-Duculot.

SARANT, Mylène, *Histoires d'amour pastorales. Iconographie de la pastorale narrative dans les arts du XVII e siècle*. Thèse de Doctorat nouveau régime, dir. A. Mérot, Université de Paris-Sorbonne, 2005.

VAN ELSLANDE, Jean-Pierre, « L'illusion pastorale », *Littératures classiques* , n° 44, 2002, p. 73-82.

YLLERA, A. 2006 La novela extensa "seria":la novela pastoril, la novela heroica y la novela histórica. Honoré d'Urfé. Mlle. de Scudéry. publicación electrónica, E-excellence, www.liceus.com

YON, Bernard, «La parole et la composition dans l'"Astrée"», Réforme, Humanisme, Renaissance, n° XXIX, 54, juin 2002, p. 139-148.

ZUERNER, Adrienne, « Neoplatonism, gender, and disguise. Rereading d'Urfé's "L'Astrée" », *Cahier du dix-septième*, n° VII, 1997, p. 207-229.

EVOLUTION DE LA DERIVATION NOMINALE AUX XVI^e ET $XVII^e$ SIECLES EXEMPLE DE DEVERBAUX EN -MENT

Jaroslav Stichauer (Université Charles, Prague)

C'est à partir de Frantext et d'autres témoignages littéraires, paralittérarires et lexicographiques du XVI^e et du XVII^e siècle que nous proposons de faire une analyse des suffixés nominaux formés à partir du patron dérivatif [V_{base} + *ment*]_N, et de leur statut dans la langue préclassique et classique (ils représentent presque 3,5% de la nomenclature de Nicot).

Il s'agira de chercher un modèle explicatif au processus d'éviction d'un déverbal à interprétation processive/résultative comme sauvement (très courant tout au long du XV^e siècle) face à salut, salvation et sauveté. Pour la période 1500 – 1700, Frantext en offre cinq occurrences, mais on en trouve aussi dans d'autres sources, comme par exemple dans la traduction du Décaméron (X/8) par A. Le Maçon (,...la copassion de Titus est desormais trop tardive à mon sauvement" – "...la pietà di Tito alla mia salute è omai troppo tarda"), et encore au XVIIe siècle – par exemple dans l'Invantaire de Monet (Furetière le qualifie de "vieux mot". Que peut-on apprendre sur ces dérivés et leur vitalité à travers des témoignages des lexicographes et des remarqueurs? (H. Estienne dans sa Précellence : (...) et tenzona, pour tansement, s'il se peut dire de tanser; Vaugelas: "(...) car en parlant on sçait bien qu'il y a de certains mots que l'on peut former sur le champ, comme brusqueté, inaction, impolitesse, et d'ordinaire les verbaux qui terminent en ent comme criement, pleurement, ronflement, et encore n'estce qu'en raillerie", les réflexions d'Alemand pour savoir si "Abregement est un bon mot", l'acceptation par Dupleix du dérivé effondrement, les réactions et les commentaires de Bouhours face à des dérivés comme désabusement ou temporisement ou le lent effacement de retardement face à retard (Furetière : "quelques-uns se servent de ce mot; mais il n'est pas du bel usage").

Nous allons essayer, dans un deuxième temps, d'ébaucher une typologie configurative de ces déverbaux et de leurs concurrents (à base savante, base allomorphique, suffixe concurrent, etc.) à partir des oppositions de type : partement vs départ, violement vs viol, crucifiement vs crucifixion, bruslement vs incendie, saccage vs saccagement, etc.) et chercher à identifier les facteurs et différents types de contraintes qui peuvent avoir été en jeu, en nous inspirant, du moins en partie, par la théorie de l'optimalité (OT).

DES USAGES CLASSIQUES EN VARIATION : DE FRANCE EN NOUVELLE-FRANCE

France Martineau (Université d'Ottawa)

Dans cette communication, nous nous proposons d'examiner la relation entre normes et usages aux XVII^e et XVIII^e siècles chez des locuteurs de la société parisienne et de la société canadienne, appartenant à différentes couches sociales. Le français classique voit la standardisation de la langue, et à travers les ouvrages des remarqueurs, il est possible de suivre l'évolution d'une norme qui se crée (cf. Ayre-Bennett 2004, Lodge 2004). On sait toutefois peu de choses des usages réels des locuteurs, à la fois parce que les traces orales ont disparu, mais aussi parce que les écrits permettant de reconstituer une partie de la variation sont rares et dispersés. Notre recherche se fonde sur le *Corpus de français familier ancien* (Martineau 1995-2007), constitués de textes privés, structurés en fonction de la représentativité sociale et dialectale. Nous y avons sélectionné des documents de scripteurs du XVIII^e siècle, de la région parisienne et de la vallée du Saint-Laurent (Canada), de différentes classes sociales.

À partir de ces corpus, trois variables morphosyntaxiques sont examinées, afin de mesurer 1-) le degré de variation existant à la fois dans la société parisienne et dans la société canadienne, au XVIII^e siècle 2-) la relation de cette variation dans l'usage avec les commentaires des grammairiens 3-) le statut de cette variation dans la dynamique du système grammatical.

Les variables étudiées ont en commun d'avoir fait l'objet de peu de condamnations de la part des grammairiens de l'époque classique, si bien qu'on connaît peu la stratification sociale de leur usage. C'est le cas de l'expression du pronom sujet de la 4^e personne, par les pronoms nous ou on. Si on sait que l'utilisation de la forme je pour exprimer la 4^e personne (ex. j'avons) est une forme marquée dès le XVII^e siècle, les travaux de King, Martineau et Mougeon (2007) à partir de pièces de théâtre suggèrent que l'emploi de on (par rapport à nous) n'était pas marqué socialement avant la fin du XVIII^e siècle (on a vu / nous avons vu). Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle, que l'emploi de on commence à faire l'objet de plusieurs remarques dans les grammaires. De même, l'emploi de aucun ou rien comme termes de polarité, s'il ne passe pas inaperçu, est rarement condamné par les grammairiens avant la fin du XVIII^e siècle (Martineau 2005). Enfin, l'alternance entre objet datif et accusatif pour des verbes qui marquent un bénéficiaire (je l'aide / je lui aide), bien que courante en français classique (Troberg 2006, Schoesler 2007), n'est pas relevée de façon régulière par les grammairiens avant la fin du XVIII^e siècle. Nous suggérons que la faible fréquence de commentaires normatifs est à associer à un état de variation où la variante conservatrice (on de distance, aucun ou rien comme termes de polarité, datif) est employée par une classe sociale représentative de la norme imaginée par les grammairiens. C'est l'abandon de cet emploi par cette classe sociale qui suscitera les commentaires des grammairiens.

La comparaison avec une variété de français outre-atlantique, celle en Nouvelle-France (à l'origine du français canadien), permettra de comprendre les facteurs de maintien de ces variantes dans certaines variétés de français. Ainsi, *aucun* ou *rien* sont encore utilisés comme des termes de polarité en français canadien et le datif est également bien implanté avec les verbes bénéficiaires en français canadien (Il *lui* aide à manger/ Cela *lui* dérange de sortir les poubelles). L'isolement partiel des deux variétés

de français -français canadien et français hexagonal- ne suffit pas à expliquer le maintien de ces variantes. Nous suggérons que le français canadien présente des différences structurales avec le français hexagonal, héritées du français classique mais qui se sont développées en français canadien. Alors que la trajectoire sociale de la variante on est similaire dans les deux variétés, la trajectoire sociale et linguistique des termes de polarité et de l'objet datif avec les verbes bénéficiaires diverge.

SYNTAXE DES STRUCTURES AVEC AVOIR BEAU EN FRANÇAIS PRECLASSIQUE ET CLASSIQUE

Marie-José Béguelin/ Virginie Conti (Université de Neuchâtel, Suisse)

La structure « *avoir beau* + infinitif » du français contemporain est généralement décrite comme étant le marqueur lexical de la concession dans un dispositif paratactique formé d'une protase (A) et d'une apodose $(Z)^7$.

(1) J'ai beau essayer, je n'y arrive pas. (< Le Goffic 1993 : 507) A Z

En synchronie, l'analyse de cette structure en diptyque ne fait toutefois pas l'unanimité. Pour les uns, avoir beau, locution porteuse du sens concessif, ne peut jamais former une proposition isolée mais figure forcément dans une proposition initiale A qui elle-même est forcément suivie d'une proposition Z (Hess 1924, Faye 1931, Bonnard 1972, Blanche-Benveniste 1990, Soutet 1992, Morel 1996, Leeman 2002); la relation entre A et Z relève dès lors d'une sorte de subordination, diversement caractérisée selon les auteurs: « véritable subordonnée sans conjonction » (Wartburg & Zumthor 1958); « subordination implicite » (Morel 1996); « subordination lexicale » (Marcotte 1997)... Pour d'autres au contraire, la proposition contenant avoir beau mérite le qualificatif de « principale » (Togeby 1983); elle est parfois susceptible de former une proposition isolée (Damourette & Pichon 1933); enfin, la relation entre A et Z relève de la « juxtaposition » (Wagner & Pinchon 1962), ou encore de la « coordination zéro » (Wilmet 2003). Une relative hésitation entre deux analyses (dépendance ou indépendance entre A et Z?) transparaît chez un auteur comme Le Goffic 1993, qui traite avoir beau au chapitre Parataxe à l'indicatif, tout en indiquant que la structure avec avoir beau « ne peut former une énonciation indépendante ».

Or, il est bien connu que dans un état de langue ancien, *avoir beau* + inf.⁸ pouvait fonctionner, de manière incontestable cette fois, en proposition indépendante, soit avec le sens de « avoir tout loisir, toute facilité pour faire, avoir une belle occasion de faire, faire facilement » ...

- (2) Vrayement, VOUS AVEZ BEAU vivre, puisque sçavez tant de mestiers. (Larivey, *Le Laquais*, IV, 4; < Orr 1963)
- (3) A BEAU mentir qui vient de loin. (proverbe)

... soit avec le sens (admis comme dérivé du précédent par Littré, Damourette & Pichon, Orr, Soutet...) de « faire en vain », qui ouvre sur les emplois concessifs modernes :

(4) - Toutes mes nonnes, venez me secourir ; Croix et bannières, l'eau bénite allez quérir, Car je suis prise par ce maudit Comte Orry. »

_

⁷ Nous reprenons ici la notation de Bally (1944), qui permet d'étiqueter commodément les deux constituants de la structure sans préjuger de l'analyse syntaxique dont ils relèvent.

⁸ Alors analysé en [avoir [beau Inf.]

Ah! Dame Abbesse, VOUS AVEZ BEAU crier; Laissez en place croix, bannière et bénitier, Car chaque nonne est avec son chevalier.

(Le Comte Orry - Chanson picarde, probablement publiée au XVIIIe et inspirée d'un récit du XIV-XVe ; cité par Damourette & Pichon 1933 : 596)

L'objectif de la présente communication serait d'examiner, sur la base d'une large étude de corpus, quel a été le devenir en diachronie des séquences contenant *avoir beau* + inf. qui, au départ en tout cas, constituaient des énonciations indépendantes (et dont le statut syntaxique en français moderne n'a vraisemblablement pas encore été caractérisé de manière définitive). Nous souhaitons interroger notamment des corpus de français préclassique et classique afin de répondre aux interrogations suivantes :

- Ces corpus attestent-ils des emplois comme énonciations indépendantes de *avoir beau+ inf.*, et dans quelle proportion ?
- Y trouve-t-on des diptyques AZ avec *avoir beau* où Z est précédé d'un connecteur (*car*, *mais*, etc.) et dans quelle proportion?
- Peut-on définir un moment, un auteur, ou un type textuel dans lequel les séquences AZ avec *avoir beau* donneraient plus particulièrement des signes de coalescence ?
- Au total, quelle est la syntaxe des structures avec *avoir beau* en français préclassique et classique ?

Nous attendons d'une telle enquête non seulement qu'elle permette de clarifier le statut de ces séquences concessives d'un type particulier, mais qu'elle nous instruise sur les conditions dans lesquelles, dans l'histoire du français, une suite de deux énonciations en est venue à se routiniser au point d'être réinterprétée par certains comme une énonciation unique.

${\it QUANT\,A\,X}$: DU COMPLEMENT A L'INTRODUCTEUR DE TOPIQUE EN PASSANT PAR L'INTRODUCTEUR DE CADRE

Sophie Prévost (CNRS, Lattice / ENS Paris)

Les marqueurs de topicalisation (introducteurs de topique : à propos de, en ce qui concerne, ...) se sont développés pour la plupart à partir du moyen français. Leur émergence s'apparente à un cas de grammaticalisation, avec, du côté de l'expression même, un processus de figement, et, pour ce qui concerne le fonctionnement de l'expression vis-à-vis du reste de l'énoncé, un mouvement en trois étapes vers une indépendance accrue. C'est ce second aspect qui fera l'objet de cette étude, consacrée à l'expression quant à X, qui, bien que de formation latine, montre un mouvement analogue aux autres expressions. Ce dernier correspond au déplacement d'un élément depuis une position postverbale dans laquelle il a un statut intraprédicatif :

1) Et c' est en effect ce que j' en avoye proposé de dire quant au tiers point. (J. de Bueil, Le Jouvencel, 1461)

vers une position préverbale (souvent initiale) dans laquelle la fonction reste généralement identique (avec néanmoins ajout d'une valeur textuelle de liaison avec le contexte précédent) :

2) De plus grans cas ne nous povoient-ilz charger en Ytalie, car ilz sont jaloux et avaricieux plus que autres. **Quant aux femmes**, ilz mentoient (Commynes, Mémoires, 1489)

avant d'évoluer vers celle d'introducteur de topique :

3) **Quant à la bataille à pié, elle** est tout au contraire de la bataille à cheval (J. de Bueil).

Il s'agit là du mouvement mis au jour par Traugott (1982), qui consiste en une évolution du niveau propositionnel au niveau pragmatico-énonciatif, en passant par un niveau textuel, les trois étapes n'étant pas nécessairement successives: les étapes 1 et 2 coexistent souvent, tandis que l'étape 3 est plus tardive (mais n'exclut pas le maintien des étapes 1 et 2).

Dans le cas de *Quant à X*, il semble nécessaire d'envisager des stades intermédiaires entre les deux dernières étapes. En effet, d'une part, on observe des cas ambigus, comme (4), pour lesquels le caractère régi ou non de *quant à X* n'est pas certain :

4) Item, ilz ne pourroient faire meilleur chose a ceuls qui sont tresbien leur amis. Mais toutesvoies, **quant a ce**, experience ne proffite pas peu. (Oresme, Le livre de Ethiques d'Aristote, 1370)

D'autre part, et surtout, on rencontre des cas dans lesquels, clairement, *Quant à X* n'est pas régi sans pour autant encore fonctionner comme un introducteur de topique, comme l'atteste l'absence d'élement de reprise dans l'énoncé qui suit. On a ici affaire à un introducteur de « cadre », c'est-à-dire d'un domaine de validation pour la prédication qui suit, qui peut revêtir différentes valeurs, comme le montrent les exemples suivants, qui illustrent des relations assez diverses entre X et l'énoncé qui suit :

- 5) **Quant aux réprouvez**, il n'y a doute que leur condition ne soit conforme à ce que sainct Jude prononce de celle des diables (J. Calvin, Institution de la religion chrestienne, 1560)
- 6) Quant au regard de sa corpulence et excellente stature, elle estoit formee d'une taille la plus parfaicte du monde, haulte par raison, droicte comme un jonc, tendre

comme rosee et necte comme une perle ; (A. de la Vigne, La Ressource de la chrestienté, 1494)

7) Quant à ce qu'a apporté monsieur Desroches, il faut qu'il sçache que la condition des hommes n'est point si miserable que leur honneur pende du tout d'une femme... (B. Poissenot, *l'Esté*, 1583)

La présente étude se propose, pour la période des 14^{ème}-16^{ème} siècles, de recenser, classer et analyser les énoncés de ce type, qui non seulement constituent une étape importante (dans les deux sens du terme) dans le processus d'évolution de ces expressions, et trouvent par ailleurs un écho en français moderne.

Eléments de bibliographie :

Chafe W. L. (1976) « Givenness, contrastiveness, definiteness, subjects, topics and point of view », in C. N. Li (éd.) Subject and Topic, New York: Academic Press, 25-55.

Combettes B. et Prévost S. (2001) « Evolution des marqueurs de topicalisation », Cahiers de *Praxématique*, 37, 103-124.

Prévost S. (2003) « quant a : analyse pragmatique de l'évolution diachronique (14ème-16ème siècles) », in Ordre et distinction dans la langue et le discours, B. Combettes et al. (éd.), Paris, Honoré Champion, 443-459

Prévost S. (2003) « les compléments spatiaux : du topique au focus en passant par les cadres », Travaux de Linguistique, 47, 51-78.

DE L'EVOLUTION DIACHRONIQUE A LA VARIATION SYNCHRONIQUE : ET ALORS ?

Benjamin Fagard (CNRS, Lattice / ENS Paris) **Liesbeth Degand** (CETIS - Université Catholique de Louvain)

Quel est le rapport entre variation et changement ? Dans quelle mesure l'écart entre la langue parlée et la langue écrite, en synchronie, est-il un indicateur d'évolutions futures ? La question n'est pas nouvelle (Miller 2004) ; nous proposons ici d'apporter quelques éléments de réponse, sous la forme d'une double comparaison du connecteur *alors* dans la diachronie du français. Nous analysons en effet son évolution de l'ancien français au français moderne, puis, dans la langue moderne, l'écart entre ses emplois à l'écrit et à l'oral, afin de comparer évolution diachronique et variation synchronique et de déterminer si cette dernière constitue ou non une « suite naturelle » de l'évolution antérieure. Notre étude se base sur un corpus en trois parties : 1) textes en français médiéval (romans tirés de la BFM et de Champion électronique) ; 2) textes en français moderne (romans tirés de Frantext) ; 3) corpus oral en français moderne (base VALIBEL).

Une première analyse (sur 300 occurrences sélectionnées aléatoirement) a déjà apporté des résultats intéressants, qui confirment l'évolution attendue – du temporel au logique. En ancien français, le seul sens clairement attesté est temporel; dans 1/3 des occurrences, il permet souvent des inférences contextuelles logiques, mais ces dernières sont assez variées: cause, mais aussi conséquence ou concession. La *cause* n'est donc, à ce stade, qu'une des inférences contextuelles possibles d'un connecteur avant tout temporel.

En français moderne, à l'écrit, on trouve encore une proportion importante d'emplois temporels (75% dans le discours non-rapporté); *alors* peut dans ce cas, comme dans la langue médiévale, pointer vers un espace précis dans le temps (*à ce moment-là*) ou indiquer la succession dans le temps (*ensuite*). Par contre, dans le discours rapporté, les emplois temporels sont bien moins fréquents, et on trouve à la place un nombre assez conséquent d'occurrences relevant d'un emploi métadiscursif (attaque du discours ou interjections). On trouve aussi des emplois causaux (marqueur de conséquence ou de conclusion) et conditionnels.

Enfin, à l'oral, la fréquence d'emploi d'*alors* est nettement plus importante qu'à l'écrit (37,4 occurrences pour 10.000 mots contre 7,7 dans le corpus écrit). Les emplois temporels semblent stables en termes quantitatifs – bien qu'ils ne constituent plus que 9% des occurrences (puisque *alors* est plus fréquent à l'oral). Les emplois de *alors* causal et conditionnel sont légèrement plus fréquents qu'à l'écrit, sans variation sémantique notable. Le plus remarquable est la part des emplois métadiscursifs, dont plus d'un tiers signalent une attaque de discours.

On peut proposer deux interprétations pour ces résultats : l'écart dans la langue moderne entre écrit et oral peut être vu (1) comme un simple reflet des spécificités de chaque registre (plus de marques métadiscursives à l'oral), ou bien (2) comme un indice d'une évolution en cours ; à moins, bien sûr, que les deux phénomènes ne se rejoignent. Si l'on peut spéculer à partir de l'analyse contrastive des données orales et écrites qu'*alors* connaît une évolution sémantique du temporel vers le causal (cf. Traugott 1982) et le métadiscursif, il reste à démontrer que cette évolution est amorcée à des stades

antérieurs du point de vue diachronique : l'étude de l'ensemble des données recueillies devrait nous permettre de mieux répondre à cette question.

Références:

Miller, Jim (2004). Perfect and resultative constructions in spoken and non-standard English. In:
Olga Fischer, Muriel Norde, and Harry Perridon (eds). *Up and Down the Cline – The Nature of Grammaticalization*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, pp. 229-246.
Traugott, Elizabeth Closs, 1982. From propositional to textual and expressive meanings: Some

semantic-pragmatic aspects of grammaticalization. In: W.P. Lehmann and Y. Malkiel, eds., Perspectives on historical linguistics, 245-271. Amsterdam: Benjamins.

LES CONSTRUCTIONS REFERENTIELLES INTER-DEFINITIONNELLES EN MOYEN FRANÇAIS: LES EMPLOIS DU DETERMINANT POSSESSIF ET/OU DU COMPLEMENT DE DETERMINATION

Estèle Dupuy Parant (Université de Poitiers/ CESM, CNRS)

Cette étude diachronique s'appuie sur trois textes éloignés d'un siècle - les *Q.J.M.* et les *Chroniques* de Froissart (qui sont chronologiquement très proches mais d'un genre littéraire différent) et les *Mémoires* de Commynes (texte distant des deux précédents d'un siècle).

Nous avons pu montrer qu'il existe cinq règles en MF qui permettent d'expliciter et de déterminer quelle catégorie d'expression référentielle (nominale, pronominale ou zéro) sera utilisée dans le courant d'une chaîne anaphorique. Et parmi ces régularités, la règle de concurrence référentielle qui veut qu'un référent n'entre en concurrence avec un autre référent co-présent que lorsque ces deux référents présentent les mêmes caractéristiques référentielles (genre, nombre et nature sémantique ; par exemple animé humain masculin singulier). Dans ce cas, une forme nominale du référent est privilégiée à la reprise de l'un ou de l'autre après chaque interposition. Cette constatation a été vérifiée sur l'ensemble du corpus. Cependant, il a fallu tenir compte de la particularité de certaines constructions référentielles, notamment concernant les relations interréférentielles et la mise en commun d'une qualité référentielle entre deux référents. Nous souhaitons faire la présentation aujourd'hui de l'une de ces constructions référentielles particulières : l'inter-définition d'un référent par rapport à un autre par le biais du déterminant possessif et/ou du complément de détermination ainsi que leurs rôles respectifs quand à la continuité référentielle. En effet, les référents co-présents peuvent entrer en inter-définition par le biais de ces deux constructions syntaxiques : le complément de détermination qui mentionne sous forme nominale le second référent de la relation ; le déterminant possessif son qui suggère la recherche du second référent de la relation et ne donne qu'une indication sur le nombre de celui-ci. Cela nous amène aux questions suivantes : Comment se répartissent fréquentiellement ces deux constructions inter-référentielles? Comment chacune d'elles influe sur l'identification du second référent (celui qui apparaît soit en complément de détermination ou qui est suggéré par le possessif) ? Ou sont-elles conditionnées par la continuité valentico-référentielle ?

Nos résultats montreront qu'il est surprenant de constater que leur répartition fréquentielle est identique pour chacun de nos trois textes malgré une variation très importante du nombre des occurrences relevées d'un texte à l'autre en diachronie. De plus, cette répartition permet de mettre au jour le rôle valentico-référentiel du déterminant possessif et/ou du complément de détermination. Leur rôle corrobore les deux règles valentico-référentielles inter-distributionnelles mises au jour : moyennant l'abstraction de la notion de phrase et la prise en compte du chaînage des verbes et de leur structuration valentico-référentielle inter-verbale, l'anaphore pronominale et 'zéro' ont un rôle de marqueur de continuité valentico-référentielle et permettent de réaliser le calcul inférentiel lorsqu'un référent se maintient dans le même rôle valentiel de verbe en verbe ; à l'inverse l'anaphore nominale marque le changement d'identité référentielle d'un verbe à l'autre pour un même rôle valentiel. Ainsi, le déterminant possessif dans 2/3 des cas, marque la continuité référentielle avec l'agent sémantique du verbe précédent dont le référent sera de même identité référentielle que celui suggéré par le

déterminant possessif. A l'inverse, l'utilisation du complément de détermination marque toujours un changement d'identité référentielle entre l'agent sémantique précédent et le référent présenté sous la forme nominale du complément de détermination.

Reste qu'un tiers des occurrences de l'utilisation du déterminant possessif semblent ne pas marquer le maintien de l'identité référentielle précédemment agent sémantique. Pourtant quasiment aucune ambiguïté référentielle n'en résulte. Nous observerons donc quelques-uns de ces extraits afin de souligner les paramètres qui sauvegardent malgré tout la continuité référentielle.

En ajoutant la dimension diachronique à cette étude, et malgré l'influence du genre textuel sur la quantité d'occurrences, nous avons constaté une répartition constante de ces deux constructions en lien avec leur rôle dans la continuité référentielle. La combinaison des paramètres morphologiques et valentico-référentiels du déterminant possessif ou du complément de détermination semble donc être un facteur primordial à la continuité référentielle ; sans compter que leur utilisation peut être mise en parallèle avec celle de l'anaphore pronominale vs nominale.

Bibliographie Diachro IV:

- ARIEL, M. (1990), Accessing Noun-Prase Antecedants, Routledge, London, New-York, 28-29 et 131-138.
- ASNES, A. (2004), Référence nominale et verbale : analogie et interactions, Paris, PUF.
- BARTENING, I. (1992), La préposition de et les interprétations possibles du SN complexe. Essai d'approche cognitive, Lexique, 11, 163-191.
- BARTNING, I. (1989), Le déterminant possessif et les compléments adnominaux en de, Revue romane, 24, 2, 163-203.
- BARKER, C. (1995), *Possessive Descriptions*, Stanford, CSLI Publications.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (1990), Grammaire première et grammaire seconde : l'exemple de en, Recherches sur le français parlé, 10, 51-73.
- BLANCHE-BENVENISTE C. et alii (1990), Le français parlé, Paris, CNRS.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., DEULOFEU, J., STEFANINI, J., VAN DEN EYNDE, K. (1987), Pronoms et syntaxe : l'approche pronominale et son application en français, Paris : SELAF., 2° ed.
- BERRENDONNER, A. (1994), Anaphores confuses et objets indiscrets, in C. Schnedecker, M. Charolles, G. Kleiber et J. David (eds), L'anaphore associative, aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques, 209-230.
- CHAROLLES, M. (1997), Quand intervient le contexte dans la résolution des ambiguïtés, Scolia 6:163-184.
- CORBLIN, F. (1995), Les formes de reprise dans le discours : Anaphores et chaînes de référence, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, (coll. «Langue et discours »).
- CORNISH, F. (2000), L'accessibilité cognitive des référents, le centrage d'attention et la structuration du discours: une vue d'ensemble, Verbum, XXII, 1, 7-30.
- DUPUY-PARANT, Estèle (2006), La continuité référentielle en moyen français: règles syntactico-sémantiques, thèse de Doctorat, Université du Maine, Le Mans.
- DUPUY-PARANT, Estèle (à paraître), Le verbe au cœur de la continuité référentielle : Unité structurante et maillage inter-verbal des systèmes valentico-référentiels. Actes

- du Colloque international « DIACHRO-3 : Evolutions en français », Ministère de la Recherche, Paris, 20, 21 et 22 septembre 2006, éd. Peter Lang. (coll. « Sciences pour la communication »)
- DUPUY-PARANT, Estèle (sous presse), Les expressions anaphoriques : fréquence et contraintes linguistiques en récit dans les chaînes anaphoriques du XIVème au XVème siècle. In: VANDERHEYDEN, Anne, DE MULDER, Walter, MORTELMANS, Jesse & VENCKELEER, Théo (éds.) (2007), Texte et discours en moyen français, Actes du XIème Colloque international sur le moyen français, Turnhout, Brepols, (coll. « Texte, codex et contexte 3 »), 350 p.
- GROSS, G. (1986), Syntaxe du déterminant possessif, in J. David et G. Kleiber (éds), Déterminants : syntaxe et sémantique, Paris, Klincksieck, 89-111.
- GROSZ, B., WEINSTEIN, S. & JOSHI, A. K. (1995) Centering: a framework for modeling the local coherence of discourse, Computational Linguistics, 21, 2, 203-225.
- GROSZ, B. & SIDNER, C. L. (1990) Plans for Discourse, in P.R. Cohen, J. R., Morgan et M. E. Pollack (eds), Intentions and Communications, Cambridge, Mass., The MIT Press, 417-443.
- KLEIBER, G. (à paraître), Le possessif via l'anaphore associative, Actes du colloque international d'Anvers (10-12 février 2000), From NP to DP.
- KLEIBER, G., SCHNEDECKER, C. & TYVAERT, J. (1997), La continuité référentielle, Paris : Klincksieck.
- MELIS, L. (2003), La préposition en français, Paris : Ophrys.
- MELIS, L. (1998), Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques, D. Willems et L. Melis (éds), Bruxelles: Duculot.
- RIEGEL, M. (1984), Pour une redéfinition linguistique des relations dites de possession et d'appartenance, L'information grammaticale, 23, 3-7.
- ROUGET, C. (1990), L'intérêt des possessifs pour l'analyse syntaxique, Recherches sur le français parlé, 10, 97-109.
- TYVAERT, J.- E. (1997), Le verbe comme germe de la préparation linguistique à la référenciation, in Kleiber, G., Schnedecker, C. & Tyvaert, J. (1997), La Continuité référentielle, Paris : Klincksieck, 209-228.
- VANDENDORPE, C. (1995), Au-delà de la phrase : la grammaire du texte, in Chartrand S.(éds), Pour un nouvel enseignement de le grammaire, Montréal : Editions Logiques, 83-105.
- WALKER M. A. (2000) Vers un modèle de l'interaction du centrage avec la structure globale du discours, Verbum, XXII, 1, 31, 58.
- WALKER M. A., JOSHI, A. & PRINCE, E. F. (eds), (1998), Centering Theory in Discourse, Oxford, Clarendon Press.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1999), Le système des possessifs en français moderne standard, Langue française, 122, 7-29.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1998), La grammaire de la possession, Gueron, J. et Zribi-Hertz, A. (éds), Nanterre: Publidix.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1986), Relations anaphoriques en français: esquisse d'une grammaire générative raisonnée de la réflexivité et de l'ellipse structurale, Doctorat d'Etat, Paris 8, Lille: ANRT.

LE DEMONSTRATIF DE NOTORIETE DE L'ANCIEN FRANÇAIS, APPROCHE DIACHRONIQUE ET TEXTUELLE

Céline Guillot (ENS-LSH Lyon / ICAR, CNRS)

Le « démonstratif de notoriété », parfois appelé aussi « démonstratif épique » ou encore « démonstratif absolu », dont l'emploi est illustré par l'exemple (1), a été repéré par Lucien Foulet dès sa *Petite syntaxe de l'ancien français* :

(1) Ce fu en mai el novel tens d'esté; Florissent bois et verdissent cil pré, Ces douces eves retraient en canel, Cil oisel chantent doucement et söef. (Prise d'Orange, 39-42)

Cet usage du démonstratif n'a cependant fait l'objet que de très rares études. Les grammaires médiévales n'en disent presque rien, et les exemples qui circulent et qui sont cités dans la littérature sont toujours à peu près les mêmes.

On sait pourtant grâce à l'étude de G. Kleiber 1991 que cet usage du démonstratif obéit à cinq caractéristiques principales :

- 1. il s'agit d'un emploi singulier, qui n'est ni anaphorique, ni déictique, ni de re (de pensée indexicale);
- 2. le référent du SN démonstratif est générique ;
- 3. le SN démonstratif est toujours pluriel;
- 4. le démonstratif appartient toujours au paradigme des formes en L;
- 5. il est utilisé dans des situations typiques, comme les descriptions du printemps ou les scènes de combat, qui convoquent un certain nombre de topoi répandus dans les textes de cette période.

Depuis cette recherche, aucune étude n'a cependant été menée sur un volume de données suffisamment important et sur la longue durée. Or un certain nombre de points restent à éclaircir :

- On aimerait avoir une idée précise de la fréquence de ce type d'emploi et de son évolution dans le temps et dans les textes, en particulier pour la période où utilisation semble être maximale (XII^e-XIII^e siècles);
- Il faudrait décrire plus finement les mécanismes qui caractérisent cet usage du démonstratif, en étudiant en particulier le rôle joué par le contexte textuel et par le nom tête dans l'interprétation du SN. Peut-on, par exemple, établir une liste finie de ces noms dans les textes ?
- Le dépouillement systématique de textes de différents types devrait permettre aussi de mettre en correspondance la fréquence de ce démonstratif avec certaines caractéristiques externes de ces textes, comme par exemple leur genre textuel. On pourrait ainsi déterminer si la majorité des occurrences se trouve dans les chansons de geste, comme le nom de « démonstratif épique » le laisse entendre, ou bien si ce démonstratif est également fréquent dans les romans, les lais, la poésie lyrique, les chroniques historiques, etc. D'autre part, il serait utile

d'étudier aussi si les circonstances énonciatives qui caractérisent la transmission et la réception des textes ont une influence sur l'emploi de ce démonstratif et sur l'actualisation des topoi discursifs qui semblent liés à son utilisation. En d'autres termes, le fait que les textes soient chantés, récités, joués ou simplement lus intervient-il sur les conditions d'utilisation et sur la fréquence du démonstratif de notoriété?

Ce sont les différents points qui seront abordés lors de notre exposé. On espère ainsi aider à mieux décrire ce phénomène et son histoire, en particulier grâce aux travaux typologiques récemment menés sur les différents usages des démonstratifs dans les langues du monde (en particulier, Himmelmann 1996), et plus spécifiquement sur le démonstratif mémoriel.

Références

Foulet, L. (1930), Petite syntaxe de l'ancien français, Paris, Champion.

Guiraud, P. (1967). « L'assiette du nom dans la Chanson de Roland », Romania, 88, 59-83.

Himmelmann, N. (1996). « Demonstratives in Narrative Discourse: a Taxonomy of Universal Uses », in : B. Fox (éd.), Studies in Anaphora, 205-254.

Kleiber, G. (1991). « Sur le démonstratif de notoriété en ancien français », Revue québécoise de linguistique, 19 (1), 11-32.

Wilmet, M. (1979). «Le démonstratif dit 'absolu' ou de 'notoriété', en ancien français », Romania, 100, 1-20.

L'ENONCIATION AU FEMININ DANS LES LAIS ET LES FABLIAUX

Sophie Marnette (Université d'Oxford, Balliol College)

De nombreuses études sociolinguistiques montrent de façon convaincante non seulement que les hommes et les femmes utilisent la langue de manière différente mais aussi qu'ils sont perçus comme parlant différemment, ce qui reflète (et crée) divers stéréotypes à l'oeuvre dans notre société moderne. D'autre part, un nombre croissant de travaux portent sur l'inscription des femmes comme lectrices potentielles des textes littéraires médiévaux, sur leur rôle en tant que personnages au sein du récit, sur le lien entre les héroïnes littéraires et la position des femmes dans la société médiévale, et de manière plus large encore sur la façon dont les genres littéraires médiévaux construisent chacun une idéologie particulière en manière de "genre" (gender) féminin ou masculin. Ma communication se situera à l'intersection de ces deux domaines de recherche tout en adoptant une approche interdisciplinaire originale, à la fois énonciative, narratologique et littéraire qui envisagera le discours rapporté comme critère de base pour examiner comment le discours des personnages féminins est représenté (c'est-à-dire, inséré, manipulé, ... rapporté) dans les récits courts des douzième et treizième siècles. Les genres littéraires étudiés à cette occasion seront les fabliaux et les lais et l'une des questions principales sera de savoir si l'énonciation féminine change selon les genres de textes envisagés et/ou selon le sexe de l'auteur€. Je comparerai donc la manière dont les narrateurs rapportent les discours des personnages masculins et féminins en examinant notamment les types de discours rapportés (paroles, pensées), leurs catégories (DD, DI, DIL), leur longueur et leur fréquence ainsi que les verbes introducteurs de discours. S'ensuivra aussi une discussion sur les problèmes soulevés par mon analyse, comme par exemple la différence entre la représentation de stéréotypes masculins et féminins plutôt que de réalités observables.

«TOUTEFOIS»: UNE VIEILLE CARCASSE, UN SENS NOUVEAU

Flor Bango de la Campa (Universidad de Oviedo)

Notre but dans cette communication est d'entreprendre une analyse du segment *toutefois* pour essayer d'expliquer son changement dans le cadre d'un processus de grammaticalisation (Marchello-Nizia, 2006).

Appartenant initialement aux adverbes temporels, on commence à constater, timidement, vers la fin de l'ancien français (Buridant, 2000) et plus nettement en moyen français, le passage au paradigme des connecteurs concessifs, phénomène en parallèle avec d'autres unités qui, elles aussi, ne faisaient pas partie de ce nouveau paradigme, mais d'autres sphères limitrophes, comme c'est le cas de *pourtant* causal.

Si le rapport cause/concession apparaît comme une relation plus intimement liée, étant donné que la concession est parfois caractérisée comme une « cause niée » ou une « cause contraire », comment peut-on expliquer le nouveau remplacement temporalité/concession de *toutefois*.

Si on considère la concession comme une stratégie discursive paradoxale mais résoluble, l'analyse des différentes occurrences de *toutefois* sur les corpus existants nous permettra de suivre la progression de ce changement (*toutefois* temporel/*toutefois* concessif), d'identifier les paramètres qui interviennent dans la nouvelle stratégie (nombre d'actants, type de contexte,...), et d'en donner une explication plus satisfaisante.

Pour mieux comprendre la portée de cette grammaticalisation, il faut tenir compte du changement général qui s'opère dans les (micro)-systèmes concernés (temporalité, causalité), ce qui entraîne une tout autre structuration dans le système et la naissance d'un nouveau paradigme de marqueurs concessifs à vieille carcasse.

Bibliographie

Buridant, Cl. (2000): Grammaire nouvelle de l'ancien français, Sedes, Paris.

Marchello-Nizia, Ch. (2006): Grammaticalisation et changement linguistique, De Boeck, Bruxelles.

Morel, M.-A. (1996): La concession en français, Ophrys, Paris.

Soutet, O. (1990): La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVIe siècle. Problèmes généraux. Les tours prépositionnels, Droz, Genève.

Soutet, O. (1992): La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVIe siècle, Droz, Genève.

Vanderheyden, A. (2003): « Sur *tote voie* en ancien français », in Nanneste, A. et alii (éds.): *Mémoire en temps advenir. Hommage à Theo Venckeleer*, Peeters, Louvaine, 467-486.

Vanderheyden, A. (2004): « Toutevoie et l'enchaîement concessif chez Chrétien de Troyes », in Willaert, F. (éd.): *Medieval Memory. Image and Text*, Brepols, Turnhout, 245-268.

Vanderheyden, A. (2007) : « De *totevoie* à *toutefois* : sur quelques (ir)régularités dans le changement », in Combettes, B. et Marchello-Nizia, Ch. (éd.) : Études sur le changement linguistique en français, Presses Universitaires de Nancy, 295-306.

Touchant son cœur, je l'ay en ma cordelle. Et son Mary n'a sinon le Corps d'elle :

Mais toutesfois, quand il vouldra changer. Prenne le cueur : et pour le soulager J'auray pour moy le gent Corps de la

Toutes les nuicts. Clément Marot, L'Adolescence clémentine, rondeau XLV, 1532.

LE CORPS D'ELLE OU SON CORPS ? ENQUÊTE SUR LA DISPARITION DU TOUR « LE N DE MOI, TOI, LUI,... », (1450-1650)

Yvonne Cazal (Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris III)

Présentation de la construction à valeur possessive « le N de moi, toi, lui... »

On décrit souvent le déterminant possessif comme l'équivalent de le [...] de moi, de toi, etc... pour mettre en évidence son statut « d'adjectif personnel » et sa spécificité par rapport aux autres déterminants du nom : le déterminant possessif représente en effet la synthèse de deux éléments généralement disjoints du GN: l'article défini et un complément du nom introduit par de (en l'occurrence un pronom personnel). Son corps peut donc être compris comme le corps d'elle. Mais il ne s'agit pour les grammairiens du français moderne que d'une glose et la construction le corps d'elle (possible encore chez Clément Marot, à qui je l'emprunte) est présentée comme agrammaticale en français moderne.

A ce jugement d'agrammaticalité, on préférera la qualification de survivance, qui ne subsiste plus que dans les tours figés¹⁰, ou sporadiquement¹¹, ou encore en raison de la présence d'une autre détermination dans laquelle est prise le GN¹².

La situation est tout autre en ancien et moyen français où le tour est bien attesté, parmi les constructions possibles de la relation d'appartenance ou de possession. Il est présenté le plus souvent assez simplement comme un tour « concurrent » de l'article possessif¹³ dont il serait synonyme. Les critères de choix entre l'une et l'autre constructions seraient d'ordre sémantique. En ancien-français, le tour l'amour de lui/li

⁹ Voir notamment Riegel, M., Pellat, J.-Chr., Rioul, R., Grammaire méthodique du français, PUF, 1994, p. 158.

^{10 «} Vous ferez ceci en mémoire de moi », formule liturgique, par exemple. Le tour n'est parfois plus identifié comme construction de la relation de possession : « à côté d'elle vs à son/ses côté(s) ».

^{11 «} Il avait découpé des rectangles en papier de même taille et reproduit au crayon noir un portrait de lui déguisé en citron. Dans sa caricature de citron, il se faisait de gros sourcils, un très gros nez et des doubles mentons ». Mréjen Valérie / L'Agrume / 2001 / page 40, où on pourrait avoir « son portrait déguisé en citron ». La suite « il se faisait de gros sourcils » permet à coup sûr cette interprétation réfléchie. Le tour usuel en français moderne dans ce cas est « un portrait de lui-même ».

^{12 «} Je sors du musée d'Orsay où se tient une exposition consacrée à Mondrian. Les tableaux de lui qu'il m'est arrivé de voir jusqu'ici m'ont laissé froid. Peut-être est-ce l'effet recherché : ne pas susciter d'émotions. Mais alors quoi ? », Pontalis Jean-Bertrand / Traversée des ombres / 2003 / page 91 / La réalité mise à nu ou le refus de l'ombre.

¹³ Buridant, Cl., Grammaire nouvelle de l'ancien français, Sedes, 2000, § 125.

(c'est *lui* ou *li* qui aime) serait choisi pour lever l'équivoque sur la dimension subjective ou objective du génitif.

Quoi qu'il en soit de cette spécialisation pour la période de l'ancien français, elle se perd en moyen français (Allez à l'enterrement d'elle, Rabelais, Pantagruel). La construction le N de moi, toi, lui est répertoriée comme « un substitut du déterminatif possessif » ¹⁴ et présentée comme permettant de remédier à l'ambiguïté quant au référent du possesseur (« et si vous voulez avoir la bonne grace d'elle, je vous conseille de vous faire amy et serviteur de luy », Marguerite de Navarre, Heptaméron).

Il semble que ces deux fonctions désambiguïsantes n'épuisent pas la raison des emplois de cette construction d'une part et ne permettent pas d'autre part d'expliquer sa quasi disparition.

Limites chronologiques:

L'étude entend se concentrer sur l'empan chronologique 1450-1650 qui témoigne du succès (jusqu'à grossièrement 1550) puis du déclin de cette construction (deuxième moitié du 16^{ème} siècle, avec maintien plus tardif dans les formes versifiées) jusqu'à la quasi disparition (Français classique) où le tour se maintient uniquement dans des circonstances syntaxiques¹⁵ ou sémantiques¹⁶ très étroites.

Notre corpus est constitué de la Base textuelle du Moyen Français, BLMF/DMF (http://www.atilf.fr/blmf) et de la Base Frantext (http://www.frantext.fr) de l'Atilf (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française) de l'Université de Nancy.

Hypothèses de travail

- a) A partir des formes où l'emploi du tour le N de moi, toi, lui n'est pas destiné à lever une ambiguité référentielle, nous reviendrons sur la description de cette construction.
- Il s'agira notamment de rendre toute sa portée à la présence de la préposition b) de que cet emploi permet de faire apparaître. Nous nous appuierons pour cela sur la distinction d'ordre énonciatif entre les deux opérations fort peu symétriques auxquelles renvoie la relation d'appartenance¹⁷. Une première opération établit un rattachement de l'objet à son possesseur, et permet de déterminer l'objet possédé. Au sein du GN, la relation d'appartenance fonctionne comme une opération de détermination. Mais une seconde opération est possible qui est cette fois de détachement, dont la construction le N de moi, toi, lui... témoignerait. Le pronom personnel serait le lieu de la construction d'un contexte discursif, celui du « possesseur » (dans l'exemple cité en exergue, elle = la femme aimée), et de ce contexte, l'opération détache un élément, une composante particulière, un fragment qui, ainsi, s'autonomise

¹⁴Gougenheim, G., Grammaire de la langue française du 16^{ème} siècle, Picard, 1974, p. 81.

¹⁵ Parmi lesquelles, la coordination du pronom personnel à un autre pronom ou à un nom : par exemple encore chez Malherbe (1627), « je me rends donc sans résistence à la mercy d'elle et du sort », mais aussi l'emploi du tour avec un verbe synonyme d'avoir, cf. l'exemple de Marot donné en exergue que l'on

peut lire : *son mari n'a d'elle sinon le corps.

16 Le tour est plus fréquent tout au long de la période considérée et semble se maintenir plus durablement lorsque le N déterminé est un terme de parenté (« le père d'elle, la mère de lui, etc... », ou ce que l'on pourrait appeler une possession inaliénable (« le corps d'elle, le cueur de moy, etc...)

¹⁷ Danon-Boileau, L., Morel, M.-A., « Présentation », in Faits de langue, n° 7, 1996, « La relation d'appartenance ».

- en se détachant du tout représenté par le pronom personnel. D'où l'emploi de la préposition *de* apte à exprimer cette dimension « partitive ».
- C) Une autre différence importante entre l'emploi du déterminant possessif et celui du tour *le* N *de moi, toi, lui* est que le déterminant possessif est antéposé, le tour avec pronom personnel est **postposé au Nom qu'il détermine**. Cette disposition explique sa résistance dans les cas de coordination de plusieurs « possesseurs », comme dans cet exemple de Marie de Gournay (1626) : « que tu l'employes à la ruyne <u>de toy</u>, d'elle-mesme et des peuples qui t'ont honnorée »¹⁸. Mais cette place postposée est peut-être aussi une cause de la disparition du tour, dans la mesure où elle s'oppose <u>à la tendance diachronique de la langue à fixer les déterminants en tête du syntagme nominal</u>. Tendance à laquelle satisferait bien davantage la construction « Déterminant possessif + N »¹⁹.
- d) Enfin, la période considérée celle du relatif succès de la construction et puis de sa disparition invite peut-être à poser la question de son identification comme **latinisme.** Sans affirmer, ce que nous ne croyons pas, que le tour *le* N *de moi, toi, lui,* trouve là son origine, il n'est pas interdit d'expliquer l'engouement des auteurs du moyen français et de la Renaissance pour ce tour par le fait qu'ils l'ont cru tel et ce, d'autant qu'il satisfaisait leur goût pour le liage anaphorique des textes et la désambiguïsation référentielle²⁰. Une telle identification comme latinisme pourrait être à l'origine de la désaffection des auteurs à son endroit.

¹⁸ In Le proumenoir de Monsieur de Montaigne, 1626.

¹⁹ Combettes, B., « L'émergence d'une catégorie morpho-syntaxique : les déterminants du nom en français », *Linx*, 2001, n°45, p. 117-126.

²⁰ Cf. Serbat, G., Linguistique latine et linguistique générale, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1988, pp. 55-62. L'ambiguité référentielle dont pâtissait le possessif de P3 son, sa, ses (qui peut référer soit au sujet de la phrase, soit à un autre possesseur) était levée en latin par le recours dans ce dernier cas au génitif du pronom de rappel is (soit les formes ejus, eorum, earum). Un mouvement analogue est, au demeurant, à l'origine du possessif lor, à partir de la forme génitive latine illorum, chargé de dédoubler le produit de suus, indifférent à l'opposition singulier/pluriel.

MARQUES GRAPHIQUES DU DISCOURS RAPPORTÉ À LA FIN DU MOYEN ÂGE (XIV^e – XV^e SIÈCLES)

Elena Llamas Pombo (Universidad de Salamanca)

ÉTAT DE LA QUESTION: L'histoire linguistique de l'ancien français a souvent affirmé l'inexistence de marques graphiques spécifiques pour le discours rapporté ou les citations dans les textes manuscrits: la signalisation de la parole devait s'y faire par les seuls moyens linguistiques. Et cette absence de ponctuation a notamment été constatée dans les textes en vers. Or plusieurs études sur la mimesis du discours ont récemment mis l'accent sur l'apparition progressive des marques graphiques du discours rapporté à la fin du Moyen Âge. Dans un travail antérieur, nous avons ainsi présenté une recension critique des études parues pendant les vingt dernières années, portant sur la ponctuation et la rubrication des voix narratives dans le livre manuscrit.

Employés de loin en loin en vers, mais assez fréquemment dans la prose, les procédés d'attribution des voix narratives sont de deux types : a) Des « signes de ponctuation », au sens restreint du terme (point, *virgula, comma, periodus*, majuscule, etc.) ; b) Des rubriques avec le nom du locuteur.

OBJECTIFS ET CORPUS: Nous nous proposons de décrire l'emploi de ces deux types de marques de la parole, dans treize exemplaires manuscrits du *Roman de la Rose* (datant du XIV^e et du XV^e siècle) :

- a) Description de la ponctuation métaphrastique.
- b) Typologie formelle d'insertion de rubriques introduisant un discours rapporté (dans une ligne à part, comme les titres ; à l'intérieur de l'octosyllabe, comme les incises, etc.)
- c) Typologie linguistique des marques du discours rapporté.

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL, autour de la visualisation et l'extériorisation des signes de parole.

- a) Nous nous proposons d'évaluer à quel point des facteurs codicologiques et esthétiques, notamment la lisibilité de la page, conditionnent la typologie linguistique et la fréquence d'apparition des marques du discours.
- b) Les marques du discours direct, du type *ci parle lamant, encore parle pimalion, encore parle pimalion* (sic) (Ms. Selden Supra 57), articulent les changements énonciatifs de façon exhaustive dans certains codex. Leur distribution dans les colonnes d'écriture semble confirmer un double rôle : repère énonciatif et aide à la lisibilité.
- c) Certains scribes accordent le même traitement graphique à tous les types de discours rapporté, de telle façon que, par exemple, les *citations au style indirect* reçoivent les mêmes marques que le *discours direct* :

Juven	al meismes <u>afiche</u>
J	uvenal···
	<u>Que</u> qui se met en vieille riche [] (Ms. Douce 332)

La rupture syntaxique que produit ce type de rubriques (*Juvenal*) nous semble infirmer la théorie « oraliste » de la rubrication. D'après les travaux de Sylvia Huot, « les rubriques reflètent la performance orale ». Elles nous semblent, au contraire, des repères purement visuels. Notre hypothèse est celle d'une construction visuelle du discours, fondée sur les ressources du livre : par une tendance à l'épaisseur des signes de parole, les programmes de rubrication de la fin du Moyen Âge ont réinventé la deixis de l'énonciation.

ETUDE DE LA « SUBJECTIFICATION » DES ADJECTIFS DAMNE/MAUDIT ET FICHU/FOUTU DU FRANÇAIS CLASSIQUE AU FRANÇAIS CONTEMPORAIN

Catherine Schnedecker (Université Marc Bloch-Strasbourg 2)

Le français dispose de toute une série d'adjectifs : *sacré*, *damné*, *maudit*, *fichu* et *foutu*, appelés adjectifs « de qualité » (Milner, 1978) « affectifs »/« intensifs » (Giry-Schneider, 2005) qui, antéposés au nom, ont la triple réputation, étayée par la citation de Milner *infra* : i) d'être dépourvus de sens référentiel, ii) de (n')exprimer (que) les affects du locuteur, iii) partant, d'être relativement synonymes et donc interchangeables :

Les adjectifs <affreux, satané, sacré, foutu, fichu, beau, franc, abominable, sale> ne peuvent recevoir de définition qui ne fasse intervenir leur emploi en acte dans une expression qualitative : « satané », « fichu », etc. ne valent que dans et par leur énonciation ; autrement dit, par les mêmes raisons que les Noms de Qualité, ils n'ont pas d'autonomie référentielle.

Sémantiquement, on peut ajouter qu'aucun de ces adjectifs n'a de « sens » précis : plutôt qu'une propriété déterminée, ils indiquent une appréciation : ainsi ils sont quasiment interchangeables (...)v(J.-C. Milner, 1978, 209)

Or, bon nombre de faits linguistiques du français contemporain sont en mesure d'étayer l'idée adverse à celle de Milner que de tels adjectifs ont une valeur sémantique propre et partant des environnements distributionnels à certains égards complémentaires. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, tous ne sont pas également recevables aux côtés des noms dits de qualité (1) ou du nom propre (2) ; de même leur productivité s'exerce dans des domaines lexicaux distincts, nominaux (4) ou adverbiaux (3) selon les cas :

- 1) Paul est un (sacré+foutu) crétin vs ?/*Paul est un (maudit+damné+fichu) crétin
- 2) Sacré Paul, tu nous feras toujours rire vs # (Maudit/Damné) Paul, tu nous feras toujours rire vs (*Fichu+foutu) Paul
- *3) Fichu/foutu→ fichument/foutument*
- *4) Maudit/damné* → *les maudits/les damnés*

Mais ce sont surtout l'origine et l'évolution de ces adjectifs qui sont en mesure de fournir les arguments les plus décisifs en faveur de leur spécificité sémantique et d'un usage relativement disparate à en juger le tableau (1) qui montre, entre autres, que certains sont sur le déclin quand d'autres sont en plein expansion :

Adjectif	Nombre d'occurrences	Dates d'emplois	% 19 ^{ième} siècle	% 20 ^{ième} siècle
Sacré	1133	1830-1996	46%	64%
Maudit	364	1830-1997	60%	40%
Foutu	207	1845-1997	11,5%	88,5%
Fichu	139	1834-1997	42%	58%
Damné	94	1831-1987	59%	41%
Satané	90	1837-1994	23%	77%

Pour ce qui est de leur origine, *maudit/damné* proviennent de verbes performatifs et ont acquis leur emploi adjectif en commençant par faire office de N de qualité dans les constructions syntaxiques *ad hoc* mises au jour par Milner (SN1 de N2 p.e. *ce crétin de Marcel*). Par contraste, *fichu* et *foutu*, pourtant assimilés l'un à l'autre par les dictionnaires ont des origines bien distinctes, qui ont différemment conditionné leur usage. Le premier issu de *fichié* signale l'idée de stabilité et de permanence (5) dans des contextes qui ont relativement peu évolué à partir du français classique (6) alors que, le second renvoyant aux rapports sexuels (7), a fait une apparition plus tardive mais s'est étendu plus rapidement que *fichu* à des types de noms et à des cotextes extrêmement diversifiés pour perdre notamment son caractère péjoratif (8) mais aussi, d'une certaine façon, son caractère d'adjectif « de qualité » pour s'approcher, comme nous le démontrerons, de celui de particule discursive à fonction interactionnelle:

- 5) Et l'en ne apparçoit en rien que **les estoilles fichiees** soient esloingniees les unes des autres (Oresme, DMF)
- 6) Sa naïveté et sa jolie petite figure nous délassent de la guinderie et de **l'esprit** fichu de Mlle Du Plessis. (Sévigné, Corresp., 1680)
- 7) Et tu défendais la brèche ...foutue garce ! (Mirabeau, conversion, 1783)
- 8) Elle avait de **foutues jambes**, longues, fines et nerveuses. (Page, Tchao pantin, 1982)
- 9) Il y a quelque chose de masochiste dans **cette foutue époque**, vois-tu bien. (Malraux, Corde et souris, 1976)

Ces trajectoires variables, qui seront décrites en détail et sur la base d'un corpus tiré de Frantext, permettront de faire l'hypothèse que l'expression de la subjectivité du locuteur dans *maudit/damné* est un avatar des performatifs d'origine dont la portée perlocutoire s'est affaiblie avec le temps alors que celle qu'expriment *fichu* et *foutu*, s'est au contraire construite sur la base d'une restrictions de sélection (le trait +hum) qui a quelque peu freiné l'extension de *fichu* (d'où son déclin) mais a favorisé et enrichi , pour des raisons qui seront expliquées, celle de *foutu*.

Enfin, mise en perspective avec celle d'autres adjectifs (ou tenant lieu de) (sacré mais aussi satané/diable de, etc.), l'évolution de fichu/foutu et de maudit/damné permet d'esquisser la voie de la grammaticalisation qui mène certains adjectifs, au départ unités lexicales pleinement prédicatives, à des unités grammaticales (« simili » déterminants ou particules discursives) à fonction de régulation discursive à l'instar du correspondant anglo-saxon fucking de foutu, déjà bien avancé sur cette voie :

10) I fuckin'know what is about. Its about the fuckin'gas bottle. They can get fucked. I'am not paying them fucking nothing. They can get me our fuckin' bottle back' (to the police about the neighbours) (cité par Allan & Burridge. 2006, 36)

Références bibliographiques

ALLAN K. & BURRIDGE K. (2006) Forbidden Words, Cambridge, Cambridge, U.P.

AUSTIN J.L. (éd. 1970) Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil.

BENVENISTE E. (1974) Problèmes de linguistique générale (tome 2, chap. 18) Paris, Gallimard.

CAHIERS DE PRAXEMATIQUE 34 (2000) L'interjection en français, Montpellier, Univ. P. Valéry.

DRESCHER M. (2000) « Eh tabarnouche! c'était bon ». Pour une approche communicative des jurons en français québécois, Cahiers de praxématique 34, 13-160.

GIRY-SCHNEIDER J. (2005) Les adjectifs intensifs: syntaxe et sémantique, Cahiers de lexicologie 86/1, 163-178.

GOES J. (1999) L'adjectif entre nom et verbe, Bruxelles, Duculot.

HUSTON N. (éd. 2002) Dire et interdire, chap. 5, Paris, Payot.

LANGUE FRANÇAISE 136 (2002) L'adjectif sans qualité(s).

LANGUE FRANÇAISE 161 (2006) L'interjection : jeux et enjeux, Paris, Larousse.

MARTIN R. (1987) Langage et croyance, Bruxelles, Mardaga.

MILNER J.-C. (1967) Esquisse à propos d'une classe limitée d'adjectifs en français moderne, QPR 84, 275-285.

MILNER J.-C. (1978) De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations. Pris, Seuil.

RYS K. (2006) L'exclamation: assertion non stabilisée? le cas des exclamatives à mot qu'-, Revue Romane, 41/2, 216-238.

SCHNEDECKER C. (ss presse) Que fait l'adjectif sacré dans les jurons (sacré nom de dieu, sacré nom d'un petit bonhomme, etc.)? Scolia 22, 163-185.

SCHNEDECKER C. (soum.) L'adjectif sacré : entre modalité d'énonciation et modalité d'énoncé. Une drôle d'enclosure!, in Actes VI Colloque franco-roumain de linguistique : « L'adjectif hors de sa catégorie », mai 2007.

TRAUGOTT E.C. (1982) « From propositional to textual and expressive meanings: some semantic-pragmatic aspects of grammaticalization », in W.P. Lehmann & Y. Malkiel, Perspectives on Historical Linguistics, Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins, 245-271.

TRAUGOTT E.C. (1989) « On the rise of epistemic meaning in english: an exemple of subjectification semantic change », Language, 65/1, 31-55.

TRAUGOTT E. & DASHER R.B. (2002) Regularity in Semantic Change, Cambridge, Cambridge

TRAUGOTT E.C. & HEINE B. (1991) « Introduction », in TRAUGOTT E.C. & HEINE B. (eds), Approaches to Grammaticalization (vol.1), Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins, 1-14.

TRAUGOTT E. & KÖNIG E. (1991) « The Semantics-Pragmatics of Grammaticalization Revisited », in E.C. Traugott & B. Heine (eds), Approaches to Grammaticalization, vol. 1, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 189-218.

SEARLE J. (éd. 1979) Sens et expression, Paris, Minuit.

VANDERVEKEN D. (1998) Les actes de discours, Bruxelles, Mardaga.

« T'ES QU'UNE GROSSE MATANTE, MON MONONCLE! » ETUDE DIACHRONIQUE DE DEUX TERMES FAMILIAUX – CHANGEMENT LINGUISTIQUE ET VARIATION: QUELQUES PISTES DE REFLEXION

Dominique Lagorgette (Université de Savoie, IUF)

Si les titres de politesse en français restent une liste close que déclinent exhaustivement grammaires de référence, manuels de FLE et manuels de savoir-vivre, on notera deux formes, issues de termes de parenté, et qui n'existent pas en français hexagonal standard mais qui ont en revanche une forte vitalité dans deux variétés (le québécois et/ou le parler du Nord): *mononcle* et *matante* peuvent en effet, outre leurs emplois conventionnels en tant que termes d'adresse ou désignatifs familiaux (sans l'agglutination possessif / nom), prendre des valeurs axiologiques positives (ex.1) ou négatives (ex.2) lorsque précédés du déterminant :

- 1.a) http://19avril.blogspot.com/2007/04/salut-mon-mononcle-jean-pierre.html Je sais qu'on devrait dire « mon oncle » Jean-Pierre, mais non. Pour moi c'était mon mononcle Jean-Pierre. En fait c'était notre mononcle Jean-Pierre, je ne serai pas le seul à qui il va manquer.
- b) Min mononque! hier in ravisant el photo d'el retraite d'Auguste Becque, j'ai ar'connu min mononque Paul Facon, ché ech'ti qui est tout in haut à droite ... (www.histoires-de-chtis.com/index-news-12235-min-mononque-!.php)
- c) <u>Blog de lesvesque Skyrock.com</u> bin sa c **ma matante** ya pas **une matante plus cool que ma matante** marjo trop smatt change marjo jtaime fort xxxxxxxx. [Ajouter un commentaire] [1 ... (lesvesque.skyrock.com)
- 2 . a) «Il ne semble pas se passer grand-chose entre les parents, les couples formés par leurs enfants et le "mononcle" célibataire, dont on croirait qu'il est un peu faible d'esprit. » Solange Lévesque, « À voir à la télévision le lundi 4 juillet Au-delà des mots », Le Devoir, samedi 02 et dimanche 03 juillet 2005. (h t t p : / / f r . w i k t i o n a r y . o r g / w i k i / m o n o n c l e)
- b) <u>VOIR.CA Montréal Le Blogue de Steve Proulx Un autre qui a vu ...</u> Ce n'est pas un peu du snobisme, **ce matante-bashing** qui a lieu ici? ... On est toujours **la ''matante**" de quelqu'un d'autre, dans un domaine ou un autre. ... (www.voir.ca/blogue/billet.aspx?iIDBillet=2766&iIDBlogue=8)
- c) Les quelques mononcles et les métantes qui dansaient leur set carré pour digérer se sont donc fait tasser [...] Blogroll felquiste ... (montrealaisfelquiste.quebecblogue.com/index.php?s=mononcles)

quand ils ne constituent pas à eux seuls des axiologiques négatifs :

3) « Ils accusent la trentaine, voire la quarantaine, se reproduisent parfois, ont une esthétique «jeune» et urbaine, sont influents, nantis, et ont développé une allergie à tout ce qui fait "adulte", "vieux jeu", "casé", "matante", le VUS, l'hypothèque, l'attaché-case, le costard, le bureau avec la plus belle vue, les vacances dans le Sud une fois par année et le spa où décompresser en peignoir de ratine et pantoufles de papier. » Josée Blanchette, « C'est la vie! - Comment rater le virage adulte », Le Devoir, vendredi 26 mai 2006

(http://fr.wiktionary.org/wiki/matante)

Nous proposons une analyse diachronique de ces deux items, afin d'une part de décrire leur émergence, leur évolution et leurs usages « classiques », puis de montrer leurs prises de valeur axiologique. Nous traiterons à partir de cet exemple les notions de variation et de changement linguistique afin de revenir sur les notions de « français avancé », d'unidirectionnalité et de grammaticalisation.

LE DEVELOPPEMENT DES CLIVEES

Pierre Le Goffic (Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris III / Lattice, CNRS)

L'analyse des phrases dites 'clivées' (français moderne : *C'est Paul qui a gagné*) continue à susciter de nombreux travaux (récemment Cl. Muller, K. Lambrecht, J. Bouchard, ...), mais garde néanmoins bon nombre de points obscurs. Les grandes lignes de l'histoire sont connues : emploi relativement limité en ancien français (Kunstmann, Marchello-Nizia, ...), développement en moyen français (B. Combettes, B. Wehr, ...), jusqu'à devenir en français classique des structures aussi 'aussi usuelles qu'en français actuel' (N. Fournier). Leur analyse sémantique en termes de 'focalisation', par identification de l'attribut de *c'est* au sujet (ou à un autre actant ou circonstant) de ce qui serait la structure 'plate', semble incontournable. Mais elles suscitent toujours des interrogations et des difficultés d'analyse :

- Comment replacer le développement de ces structures dans le cadre général de l'évolution du français, par rapport à la problématique générale de l'ordre des mots (Skarup, Marchello-Nizia, ...) et/ou au développement des structures focalisantes (Combettes, ...)?
- Quelle est l'analyse de *ce*, d'une part ? Quelle est l'analyse de *qui*, *que*, ..., de l'autre ? S'agit-il vraiment de relatifs ? Quel est alors l'antécédent de *qui* : le pronom *ce* ou le terme attribut ?
- Comment rendre compte de la variation entre structures : C'estoit Lancelos dont il parloit (Artu) / Ch'est des bigames qu'il parole (Adam) ?
- Quel est le lien à l'interrogation dite 'périphrastique' (C'est Paul qui a gagné. / Qui est-ce qui a gagné ?) ?
- Quel est le lien au tour C'est une belle fleur que la rose, fréquent en ancien français (Kunstmann): C'est mout plaisans nons que Sarete; aussi Peigné chien, lavé chien, toutefois chien que chien)?

On essaiera de donner une vue organisée de cet ensemble de questions, et d'en proposer une solution unitaire, pertinente en diachronie et en synchronie. On argumentera que les clivées représentent un type de phrase (à subordonnée) à part, composite :

- le pronom (ou marqueur) *qui / que /* ... a des traits qui l'apparentent au relatif (répartition d'emplois *qui / que*, recours à *dont*, ...) mais des traits qui l'en écartent (réanalyse et extension des emplois de *que*, ...);
- la subordonnée n'est pas une subordonnée relative standard (elle n'a pas pour antécédent le terme attribut derrière *c'est*, en dépit de l'accord de *C'est moi qui suis* ...), ni une intégrative (Le Goffic), dont elle se rapproche sémantiquement, mais elle participe des deux.

Le caractère difficilement classable et incomplètement stabilisé (faut-il dire incomplètement grammaticalisé?) de ces structures, malgré leur importance évidente (associée à une acquisition très précoce par les enfants) justifie et nécessite qu'on leur fasse dans le système linguistique du français une place particulière, dont on s'efforcera de définir les contours.

UNE ETUDE COMPARATIVE: LES CONSTRUCTIONS A COPULE ET L'EVOLUTION DES CLIVEES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS MEDIEVAL

Jacynthe Bouchard/ Monique Dufresne/ Fernande Dupuis (Université du Québec à Montréal)

Objet : Dans cette communication, nous comparons l'évolution des clivées en ancien français (AF) et moyen français (MF) avec celle en *it* en vieil anglais (VA) et moyen anglais (MA) dans le cadre des analyses proposées par Bouchard (2007) et Dufresne & Dupuis (2007). Nous traiterons des changements dans la construction à copule qui ont eu une influence profonde sur l'évolution des clivées en français et en anglais : les changements dans l'accord et la modification du statut des pronoms sujets.

Problème : Notre analyse se situe dans le prolongement des études de Ball (1991), Rouquier (2007) et Bouchard (2007). L'étude de Ball (1991) vise à déterminer si les clivées en *it* relèvent de la même syntaxe que les clivées de l'anglais moderne. Rouquier présente une étude de l'évolution des clivées en *c'est* dans l'évolution du français et Bouchard confirme l'origine ancienne de ces construction dont Rouquier atteste l'existence dès le 12^e s. Dans son analyse sur le changement dans les clivées, Ball remet en cause la perte de V2 comme facteur déterminant dans l'évolution de la construction en anglais ; Bouchard arrive à la même conclusion pour le français. Deux phénomènes semblent jouer un rôle crucial dans l'évolution de la construction : (1) le changement dans l'accord qui se manifeste par le passage de *ce sui je* à *c'est moi* et de *it am I* à *It is I* puis *It is me* et (2) le changement du statut des pronoms sujets dans les deux langues.

Analyse: La présence du pronom au cas sujet révèle que *ce* était majoritairement en position attribut au 12^e s (ex. (1)). Dès le 13^e s., cette tendance commence à s'inverser en faveur de *ce* en position sujet (ex. (2)). Cette permutation syntaxique évolue en parallèle au mouvement de cliticisation des pronoms sujets en français. Nous distinguons trois phases dans l'évolution de *ce*: l'apparition (13^e s.) d'un nouveau dialecte avec cliticisation du démonstratif sujet; (2) la montée de ce dialecte (14^e s.); et (3) la disparition de l'ancien dialecte V2 (15^e s).

- (1) Ce fu il qui venqui l'assemblee. (*Artu*)
- (2) C'est luy, ou je regny Sainct Pere, Oui a mon drap! (Maistre Pathelin)

Au tour *ce sui je* correspond *ic hit eom* (je ce suis) en VA. Les pronoms sujets en VA sont des clitiques qui apparaissent obligatoirement en position préverbale; seul un sujet nominal peut se trouver après le verbe. Du coup, on comprend pourquoi *hit eom ic n'est pas attesté en VA. Entre le 12° et le 14° s., **PRO** HIT BEON REL s'efface au profit de HIT BEON **PRO** REL. Ce changement va de pair avec la « décliticisation » des pronoms en anglais dont la première conséquence est l'apparition des pronoms sujets après le verbe. L'accord en nombre entre la copule et le prédicat s'est maintenu en anglais jusqu'à la mi-15° et l'émergence de *it is I* (c'est je) est à relier à un changement dans le système des traits qui a affecté l'accord en nombre sujet-verbe (Ball (1991 & Tanaka 2000). On pourrait supposer que la permutation du français résulte aussi d'un changement dans l'expression du nombre que le français a connu à la fin de la période médiévale, conséquence de la perte des cas et la chute des consonnes finales (Marchello-Nizia 1979 et Zink 1989). Nous fournirons des arguments pour montrer que ce n'est pas le cas.

Proposition : Si le changement relève aussi du système de traits en français comme nous le proposerons, il est toutefois plus complexe. En français, Il s'agit plutôt d'un changement morphologique qui affecte le système casuel et qui est corrélé à un changement structurel, la perte de la contrainte V2. Dès l'instant où la copule ne peut plus assigner le cas nominatif un élément postverbal, il en découle qu'un pronom dans cette position ne peut 1) porter les traits nominatifs et 2) déclencher l'accord avec le verbe. Cette situation conduit à la réanalyse de *ce* comme sujet. Ainsi *ce*, élément singulier, entraine l'émergence de « c'est nous », « c'est vous » et « c'est eux ». La permutation observée en français et en anglais médiéval relève donc de changements dans le système des traits morphologiques, il s'agit tantôt d'une histoire de nombre et tantôt d'une histoire de cas. Toutefois, l'existence des tours « ce sont eux » et « ce sont SN » bien que phénomène marginal demande une explication qui relève sans doute d'un changement paramétrique dans la spécification du trait de Nombre tel que proposé dans Dupuis, Lemieux et Gosselin (1992).

Références

Ball, C. 1991. The Historical Development of the it-cleft. Ph.D. Thesis. Philadelphia: University of Pennsylvania. **Bouchard, J.** 2007. Les constructions c'est...qui/que en ancien et moyen français. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal. Bouchard, J., F., Dupuis et M. Dufresne. A paraître. Un processus de focalisation en ancien français: Le développement des clivées. Dans Actes du congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique 2007. Dufresne, M. et F. Dupuis. 2007 Expletives, Number and Language Change. A paraitre dans les *Proceedings of the 26* Linguistic Symposium on Romance Languages sous la dir. de Jose Camacho et Viviane Deprez. Amsterdam, Benjamins: 107-120. Dupuis, F., Lemieux, M. eet Gosselin D., 1992. « Conséquence de la sous-spécification des traits de AGR dans l'identification de pro ». Language Variation and Change. Cambridge University Press, p.275-299. **Marchello-Nizia, C.**. 1979. Histoire de la langue français aux XIV^e et XV^e siècles. Paris: Bordas. Marchello-Nizia, C. 1995. L'évolution du français: Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique. Paris: Armand Colin. Muller, C. 2003. Naissance et évolution des constructions clivées en c'est... que... : de la focalisation sur l'objet concret à la focalisation fonctionnelle. Dans La cognition dans le temps. Études cognitives dans le champ historique des langues et des textes, sous la dir. de Peter Blumenthal et Jean-Emmanuel Tyvaert, 101-120. Tübingen: Niemeyer, Linguistische Arbeiten. Rouquier, M. 2007. Les constructions clivées en ancien français et en moyen français. Romania 125 (1-2): 167-212. Tanaka, T. 2000. On the development of transitive expletive constructions in the history of English. Lingua 100: 473-495. Zink, G., 1989. Morphologie de l'ancien français. Paris : Presses Universitaires de France.

LES CONSTRUCTIONS A VERBE EN 1ERE POSITION: STRUCTURES INTERROGATIVES OU SYSTEME HYPOTHETIQUE?

Julie Glikman (Université Paris X / Modyco, CNRS)

En français moderne, on peut trouver la construction à V 1 dans les interrogatives totales (*Viendra-t-il ?*). On peut également la trouver dans les séquences binaires de type *viendrait-il, je ne le recevrais même pas*. Cette seconde construction est traitée différemment selon les auteurs : certains parlent de système en parataxe ou de subordination implicite à valeur hypothétique ou hypothético-concessive (Garagnon 2002, Le Goffic 1993, Riegel 1996), de subordination inverse (lors de la présence d'un *que*, Le Goffic) ou de « mécanisme original de la syntaxe énonciative » (Muller 1996).

Face à ces différences de traitement, Béguelin et Corminboeuf (2005) se sont posé la question, dans le cadre théorique de la macro-syntaxe du groupe de Fribourg, de savoir s'il s'agissait d'une seule ou de deux unités syntaxiques. Ils ont pour cela pris en compte un certain nombre de critères permettant de dire si les constructions étudiées relevaient de la micro- ou de la macro-syntaxe. Ils ont ainsi montré la coexistence, en français moderne, de trois types de structures à V 1 : une structure I, relevant de la macro-syntaxe, composée de deux *clauses* indépendantes dont la première est une question ; une structure II, relevant de la micro-syntaxe, dans laquelle la première proposition, à V 1, est subordonnée à l'autre, et enfin la possibilité pour certaines occurrences de permettre l'une ou l'autre analyse, qu'ils appellent les « occurrences métanalytiques ». Pour eux, cette coexistence « est un facteur propice à la grammaticalisation de certaines clauses interrogatives en subordonnées hypothétiques ».

Le but de notre étude ici est de montrer qu'il existe, dès l'ancien français, des cas de constructions à V 1 dans lesquelles la première proposition, présentant l'inversion, peut être analysée comme subordonnée à la seconde.

En ancien français, la construction V 1 peut se trouver pour marquer l'interrogation (Buridant 2000 : 689), mais aussi dans la construction du système hypothétique (*ib*. 626).

- (1) Seit ki l'ociet, tute pais puis avriumes. (*Roland* 391)

 [S'il existait quelqu'un qui le tuait, nous aurions ensuite une paix totale]
- (2) Fust chrestïens, asez oüst barnét. (*Roland* 899) [S'il était chrétien, il serait un valeureux baron]
- (3) Fust i li reis, n'i oüssum damage. (*Roland* 1102) [Si le roi avait été là, nous n'aurions pas eu de pertes]
- (4) Venget li reis, si nus purrat venger: (Roland 1744)

[Si le roi vient, il pourra nous venger]

Dans ces exemples, outre la construction en V 1, on observe la présence du subjonctif, mode de la subordination, qui constitue également pour Béguelin et Corminboeuf dans les exemples de français moderne un indice de structure II.

Ainsi, plutôt que de parler de grammaticalisation de structure interrogative en subordonnée hypothétique, la coexistence des deux constructions dès l'ancien français

donnerait à penser que la construction V 1 constituerait un type de marquage pouvant marquer deux constructions parallèles, qui tendent parfois à se confondre.

Indications bibliographiques:

Béguelin M.-J. & Gilles Corminboeuf, (2005), « De la question à l'hypothèse : modalités d'un phénomène de coalescence », C. Rossari, A. Beaulieu-Masson, C. Cojocariu, A. Razgouliaeva, (éds.), Les États de la question, Québec, Nota bene, 67-89.

Buridant C. (2000) Grammaire nouvelle de l'ancien français, Paris, SEDES.

Garagnon A.-M., Calas F. (2002) La phrase complexe, Paris, Hachette.

Le Goffic P. (1993) Grammaire de la phrase française, Paris, Hachette.

Muller C. (1996) La subordination en français : le schème corrélatif, Paris, Colin.

Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R. (1994) Grammaire méthodique du français, Paris, PUF.

LES INTERROGATIVES EN ANCIEN ET EN MOYEN FRANÇAIS

Magali Rouquier (Université de Toulouse le Mirail / CLLE, CNRS)

Les différents auteurs qui ont rendu compte de la diachronie des formes interrogatives s'accordent pour dire que les changements diachroniques intervenus dans ce secteur ont eu pour raison principale un alignement de l'odre des mots sur celui des déclaratives. Cet alignement de l'ordre des mots concerne aussi bien l'interrogative totale que l'interrogative partielle :

Foulet : « Nous nous bornerons à dire que de 1350 à 1650 l'effort de la langue a consisté principalement à faire triompher l'ordre sujet verbe complément, en d'autres termes à se débarrasser tant bien que mal des nombreuses inversions dont elle avait hérité et qui étaient désormais contraires à son génie. »(1921 : 262)

En ancien français, dans la période 1100-1300, l'interrogative totale se caractérise par la postposition du sujet lexical ou pronominal :

est donc *amors* anfermetez ? (Eneas 7916) Antanz i *tu* ancor noiant ? (Eneas 8001)

D'après Machello-Nizia (1999 : 62), l'inversion du sujet lexical n'est plus attesté au 15^{ème} siècle

L'objet pronominal clitique peut être postposé dans l'interrogative totale jusqu'au 13^{ème} siècle, mais à partir du 12^{ème} siècle, il peut déjà se trouver en antéposition :

Et quex chevaliers i avra il, fet Lancelos, sez *le* tu ? (MArtu 40. 7) Ou est sa feme ? *la nos* mosterez vos ? (Orange 528, PZ : 356) Sire, fet ele, *me* lerroiz vos donc einsi ? (MArtu 36)

Là encore, on a une analyse selon laquelle on a un ordre des mots qui vient s'aligner sur celui des déclaratives : « Un premier changement concerne la position de l'objet pronominal conjoint ; dès le 13^{ème} siècle il va pouvoir se placer en tête : on passe de **V-Op-Sp** à **Op-VSp** : on peut voir là un premier pas vers un rapprochement avec l'ordre du groupe verbal dans les déclaratives. » (Marchello-Nizia 1999 : 63).

Au 16^{ème} ou au 15^{ème} selon les auteurs, (Foulet 1921 : 265), (Buridant : § 588), (Marchello-Nizia 1997 : 217 ; 1999 : 63), le marqueur de l'interrogation *est-ce que*, déjà attesté dans les interrogatives partielles devient également une marque morphologique de l'interrogation totale. *Est-ce que* dans l'interrogative totale aurait pour origine les constructions en *qu'est ce* / *que* : (Togeby 1974 : 50). (Foulet 1921 : 265) lui attribue deux origines : la forme *est-ce que* de l'interrogative totale « résulte d'une sorte de croisement entre *est ce*, forme interrogative de *c'est* et *qu'est ce que* ». Ce marqueur interrogatif permettrait de garder l'ordre SVO dominant en français.

Nous essaierons de retracer l'historique de l'interrogative totale en examinant la place des sujets lexicaux et pronominaux ainsi que celle des clitiques pronominaux dans l'énoncé interrogatif et la relation que l'on peut étalir entre leur place dans l'énoncé et le développement de l'utilisation du marqueur *est-ce que*. Nous nous intéresserons également aux types de verbes employés dans les interrogatives totales et essaierons de

voir si le lexique verbal n'a pas joué un rôle dans l'évolution des formes de l'interrogation totale.

DE BOER C., (1926) « L'Evolution des formes de l'interrogation en français », Romania LII, pp. 307-327.

BURIDANT C., (2000) Grammaire nouvelle de l'ancien français, Paris, SEDES.

FOULET L., (1919) Petite Syntaxe de l'ancien français, Paris, Champion, [Rééd. 1982].

FOULET L., (1921) « Comment ont évolué les formes de l'interrogation » Romania XLVII, pp. 243-348.

FOURNIER N., (1998) Grammaire du français classique, Paris, Belin.

HEINE B., CLAUDI U., HÜNNEMEYER F., (1991) Grammaticalization A conceptual Framework, University of Chicago Press.

HOPPER P.; TRAUGOTT E., (1993) Grammaticalization, Cambridge Textbooks in Linguistics.

KAISER E., (1980) Strukturen der Frage im Französischen, Synchronische und diachronische Untersuchungen zur direkten Frage im Französischen des 15. Jahrhunderts (1450-1500), Gunter Narr Verlag Tübingen.

KUNSTMANN P., (1991) Le relatif-interrogatif en moyen français, Droz.

MARCHELLO-NIZIA C., (1997) La Langue française aux XIVème et au XVème siècles, Paris, Nathan.

MOIGNET G., (1973 [1984]) Grammaire de l'ancien français, Paris, Klincksieck, 2ème édition.

SCHULZE A., (1888) Der Altfranzösische direkte Fragesatz, Leipzig.

TOBLER A., (1902) Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik, I, Leipzig.

TOGEBY K., (1974) Précis historique de grammaire française, Copenhague, Akademisk Forlag.

TU VOIS-TU COMME C'EST COMPLEXE ? – DIVERSIFICATION DIALECTALE DANS LES INTERROGATIVES GLOBALES FRANÇAISES

Martin Elsig (Universität Hamburg)

Cette communication a pour objet un phénomène de divergence entre deux groupes de variétés régionales du français, à savoir le français québécois et le français hexagonal. Le sujet linguistique se trouvant au centre de la recherche, présentée ici, est le système variable de l'interrogation globale en français, composé d'au plus quatre variantes : les questions en intonation (cf. (1)), en *est-ce que* (cf. (2)), les questions recourant à l'inversion pronominale (cf. (3)) et celles faisant usage du morphème interrogatif postverbal *-ti* ou *-tu* (cf. (4)).

- (1) Vous avez vu que Swann a « les honneurs » du Figaro ? (Proust, Rech., t. I, p. 22, cité dans : Grevisse 1993, p. 610)
- (2) Est-ce que tu connais la nouvelle ? (Proust, Rech., t. I, p. 476, cité dans : Grevisse 1993, p. 604)
- (3) Peut-on dire d'une langue qu'elle est belle ?(A. Martinet, Français sans fard, p. 46, cité dans : Grevisse 1993, p. 596)
- (4) On *travaille-t-y*, m'sieur Bernard? (Maurois, Bernard Quesnay, p. 86, cité dans : Grevisse 1993, p. 597)

Deux corpus de langage québécois spontané ont été évalués suivant la méthodologie variationniste (Labov 1972), l'un représentant le langage du XIX^e et l'autre celui du XX^e siècle, permettant ainsi de révéler les contraintes intra- et extralinguistiques qui influencent le choix des variantes à travers une perspective de changement à la fois en temps réel et en temps apparent. Un corpus de français hexagonal contemporain familier sert comme indice de référence. La différence la plus évidente entre les deux dialectes est l'absence quasi-complète des variantes (3) et (4) du français hexagonal et leur usage abondant en québécois. Afin de retracer l'évolution du système interrogatif jusqu'aux racines communes des deux dialectes, une comparaison a été faite avec les données d'un corpus de littérature et de pièces de théâtre du XV^e au XVII^e siècle.

En me basant sur les résultats empiriques, je vais proposer une analyse structurelle syntaxique qui vise à expliquer les différences dialectales synchroniques en ayant recours au développement diachronique à partir du moyen français. Plus spécifiquement, je vais montrer que la présence de l'inversion pronominale et de la particule tu en français québécois se laisse imputer à l'expression phonétique d'un trait interrogatif situé dans la tête flexionnelle T^o (cf. Noonan 1989, Rizzi 1996). Contrairement au français classique et standard contemporain, où l'inversion pronominale est la conséquence d'une dérivation syntaxique, en français québécois cette

variante est plutôt attribuable à des processus morpho-phonologiques indiquant la grammaticalisation avancée des éléments clitiques postverbaux. Le français hexagonal a perdu la faculté d'exprimer ouvertement ce trait interrogatif.

Bien que les variantes utilisées dans les variétés contemporaines soient structurellement distinctes de leurs équivalents antérieurs, l'analyse quantitative montrera qu'elles en sont effectivement issues.

Bibliographie:

- Grevisse, Maurice (1993). Le bon usage. Grammaire française, 13^{ème} édition, 6^e tirage 2001, refondue par André Goosse, Paris: Duculot.
- Labov, William (1972). Sociolinguistic Patterns, Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Noonan, Máire (1989). Operator licencing and the case of French interrogatives, in: Fee, Jane & Kathryn Hunt (ed.), Proceedings of the Eighth West Coast Conference on Formal Linguistics, Stanford: CSLI Publications, 315-330.
- Rizzi, Luigi (1996). Residual verb second and the wh-criterion, in: Belletti, Adriana & Luigi Rizzi (ed.), Parameters and Functional Heads. Essays in Comparative Syntax, New York: Oxford University Press, 63-90.

PARCOURS SEMANTIQUES ET CHANGEMENTS SYSTEMATIQUES : LE RENOUVELLEMENT DES CONJONCTIONS EN FRANÇAIS :

Hava Bat-Zeev Shyldkrot (Université de Tel Aviv)

Les études portant sur l'évolution des langues et tout particulièrement sur celle du français, révèlent communément une systématique beaucoup plus suivie dans les changements d'ordre syntaxique et probablement phonologique, que dans ceux de nature sémantique ou lexicale. En effet, si dans l'analyse des changements syntaxiques, un fonctionnement plutôt régulier s'observe et on se contente alors d'expliquer les cas limites ou les exceptions, dans l'analyse sémantique ou lexicale en revanche, on distingue un certain nombre de tendances générales, qui pourraient éventuellement se manifester mais que l'on ne découvrirait qu'a posteriori (Traugott 1990).

Les tentatives d'explication de ce phénomène ont toujours considéré les unités grammaticales comme remplissant un rôle important dans la langue et les changements qu'elles subissent comme influant sur la constitution du système linguistique interne. Inversement, les changements subis par les unités sémantico-lexicales sont perçus comme ne modifiant guère ce système. Les descriptions de ces changements sont généralement tenues pour peu rigoureuses et aléatoires.

Cependant, depuis une vingtaine d'années, un certain nombre de travaux traçant les parcours d'évolution systématique des unités sémantiques ont été publiés. [cf. Sweetser (1990), Traugott et Dasher (2001) inter alia)]. Ces recherches suscitent des discussions importantes dont la source serait vraisemblablement l'impossibilité d'établir une distinction catégorielle univoque entre les deux types d'unités.

Cette communication vise à démontrer que les deux types d'unités, syntaxique et sémantique, ne peuvent pas toujours être dissociés et qu'ils contribuent de la même manière à l'évolution de la langue. La démarche adoptée sera celle de la grammaticalisation (Marchello-Nizia 2001, 2006) jointe à celle de la grammaire cognitive issue de Langacker (1991) et de Talmy (1983).

En guise d'exemple, on analysera l'évolution des conjonctions temporelles de subordination, en particulier, celles qui expriment une relation d'antériorité d'une proposition par rapport à une autre (Bat-Zeev Shyldkrot et Kemmer 1988; Bertin 2001). Il s'agira de démonter que cette évolution se déroule parallèlement à trois niveaux : syntaxique, sémantique et discursif, de manière bien circonscrite.

Références

Bat-Zeev Shyldkrot H. et Kemmer S. 1988. « Le développement sémantique des conjonctions en français : quelques concepts généraux », Revue Romane 23 :1, 9-20.

Bertin A. 2001. « *Maintenant*: un cas de grammaticalisation? » Langue française 130, 42-65. Langacker R.W. 1991. *Foundations of Cognitive Grammar*, vol. II: *Descriptive Application*, Stanford: Stanford University Press.

Marchello-Nizia Ch. 2001. « Grammaticalisation et évolution des systèmes grammaticaux », *Langue française* 135, 33-41.

Marchello-Nizia Ch. 2006. Grammaticalisation et changement linguistique, Bruxelles: de boeck.

Sweetser E.E. 1990. From Etymology to Pragmatics: Metaphorical and Cultural Aspects of Semantic Structure, Cambridge: Cambridge University Press.

Talmy L. 1983. « How language structures space », Pick, H. & L. Acredolo (eds.), Spatial orientation: Theory research and application, New York: Plenum Press.

Traugott E.C. 1990. «From less to more situated in language: the unidirectionality of semantic change », in Adamson S. and al. (eds.), Papers from the 5th International Conference on English Historical Linguistics, Amsterdam: Benjamins.

GRAMMAIRES EN CONCURRENCE OU CO-EXISTENCE PAISIBLE ? LA STRUCTURE DES NEGATIVES AYANT JA OU ONQUES ANTEPOSE EN ANCIEN FRANÇAIS.

Richard Ingham (Birmingham City University)

Tout changement linguistique passe normalement par une étape de variation entre l'ancienne forme et la nouvelle (Weinreich et alii 1968, Marchello-Nizia 2007). D'après l'analyse générative de Vance (1997), le passage de l'ordre syntaxique XVS à XSV en moyen français a été caractérisé par la concurrence entre deux structurations de l'énoncé, l'ancienne en Complementiser Phrase (CP) et la nouvelle en Inflection Phrase (IP). Or, la variation entre XVS et XSV peut être saisie par une seule analyse en CP éclaté (Rouveret 2004, Ingham 2006).

De plus, nous nous proposons de démontrer que la co-existence de deux grammaires de l'énoncé n'implique pas forcément non plus un processus de changement syntaxique en cours. Il s'agit du problème des énoncés négatives ayant *ja* ou *onques* antéposé, apparemment sans possibilité de postposition du sujet (Ingham 2005). Á ce type de phrase il manquait, selon notre analyse, la place du fondement (Skårup 1975), ce qui excluait d'emblée dans les principales la possibilité d'un sujet pronominal, soit en enclise sur C, soit se tenant en Spec CP. Cependant, un sujet enclitique à C en subordonnée était légitimé. Les résultats obtenus par un dépouillement de trois romans en prose de la première moitié du XIIIème siècle s'avèrent conformes à cette perspective théorique.

La co-existence de principales en IP avec *ja* ou *onques* antéposé, et de la structuration « classique » en CP, est restée stable pendant toute la période de l'ancien français, sans qu'il y ait eu interférence entre les deux types de structure. Cela étant, la question est posée de savoir quels sont les critères à retenir qui prévoient une telle étanchéité distributionnelle, et plus largement de pouvoir distinguer les cas de coprésence de structures soumis ou non à un processus de changement.

LE PASSÉ ANTÉRIEUR ET LA NÉGATION

Jukka Havu (Université de Tampere, Finlande)

Dans cette étude, nous analysons les propriétés sémantiques d'une construction grammaticale du français classique, le passé antérieur accompagné de négation. Dans cette construction, certes assez peu fréquente dans la langue classique et inusitée dans le français contemporain, la négation morphologique ne porte sur aucun élément de l'énoncé, mais fonctionne à la manière d'un adverbe de temps. Ce phénomène apparaît surtout dans les cas où le passé antérieur, employé dans la proposition principale (souvent dans un contexte de subordination inversée), désigne une situation qui vient de s'accomplir au moment où une autre situation se produit :

(1) Il n' eut pas fait deux lieuës qu'il se treuva au bois ou il avoit cherché l'hamadryade, mais il ne le connoissoit point. (Frantext : Charles Sorel, Le Berger extravagant, 1627, p. 150)

Un locuteur du français contemporain aurait tendance à confondre la construction exemplifiée en 1 avec les emplois modernes du plus-que-parfait. Or, dans la langue classique, le passé antérieur et le plus-que-parfait étaient deux formes bien distinctes qui ne partageaient pas les mêmes propriétés sémantiques. La négation appliquée à un verbe au plus-que-parfait signifie qu'il s'agit d'une situation non accomplie (...il n'avait pas fait deux lieuës qu'il se treuva...), tandis que le passé antérieur exprime systématiquement une situation accomplie.

A notre avis, le sens du passé antérieur accompagné de négation correspond à celui qui peut être rendu par un complément de temps :

(2) /../ elle n' eut pas marché environ une demie lieue qu' elle ouyt un grand bruit d' hommes et de chevaux qui venoient à elle /../ (Frantext : Balthazar Baro, La Conclusion et dernière partie d'Astrée, 1628 p. 130).

Dans l'exemple 2, l'interprétation du passé antérieur nié est peu ou prou identique à celle qu'on obtient moyennant l'adverbe à peine (à peine eut-il marché...); la présence de l'adverbe environ met d'ailleurs en évidence le caractère accompli du procès.

Le sens d'accompli du passé antérieur apparaît avec netteté dans le cas de cette forme accompagnée des adverbes *plutôt* ou *sitôt* :

- (3) Nous ne fûmes pas plutôt arrivés que l'on nous demanda notre charte-partie, /../ (Frantext : Jean-François de Retz, Mémoires, : t. 4, 1651-1654/1679, p. 536)
- (4) Ligdamon /../ n'eut pas si-tost rendu conte au prince de la commission qu'il luy avoit donnée, que se retirant en son logis, il demanda des nouvelles de celuy à qui il avoit tant d'obligation. (Frantext : Honoré d'Urfé, L'Astrée, 1627, p. 764)
- (4) /../ la voiture n'eut pas roulé pendant plus de dix minutes dans Madrid qu'elle reçut et me rendit un baiser satisfaisant. (Honoré de Balzac, La Muse du département, 1843, p. 690)

Dans le corpus Frantext, le dernier exemple du passé antérieur nié se trouve dans un texte de George Sand :

(5) Mais elle n'eut pas fait trois pas à découvert qu'elle entendit marcher derrière elle, et se tournant avec précipitation, elle vit Constant Galuchet, armé de sa ligne, qui regagnait le chemin de Gargilesse. (George Sand, Le Péché de Monsieur Antoine, 1845, p. 352)

Ce fait doit être mis en rapport avec l'apparition de la séquence PLUS-QUE-PARFAIT suivi de PASSÉ SIMPLE au lieu de la séquence PASSÉ ANTÉRIEUR et PASSÉ SIMPLE dans les propositions du type *ne pas avoir plutôt + part. passé + que...* Le premier exemple que nous avons trouvé de cette deuxième séquence est le suivant :

(6) Je n'avais pas plus tôt exprimé ce regret que je sentis qu'il avait dû blesser le capitaine Nemo. (Frantext : Jules Verne, Vingt mille lieues sous les mers, 1870, p. 408).

A notre avis, les deux phénomènes, (i) la disparition de l'emploi du passé antérieur nié et (ii) le plus-que-parfait qui commence à pénétrer dans un champ sémantique réservé, dans la langue classique, exclusivement au passé antérieur sont étroitement liés l'un à l'autre. L'évolution du passé antérieur nié dans la proposition principale sert à confirmer indirectement la datation de la disparition du passé simple du langage courant; les usagers de la langue qui du point de vue du français classique confondent certains emplois du passé antérieur avec ceux du plus-que-parfait le font sur la base de l'émergence d'un nouveau système.

LES VERBES MODAUX *DEVOIR* ET *POUVOIR* EN ANCIEN ET MOYEN FRANÇAIS : ELEMENTS POUR UNE ETUDE DIACHRONIQUE

Cécile Barbet (Université de Neuchâtel, Suisse)

L'étude du changement linguistique, suscite depuis une vingtaine d'années un intérêt croissant. D'aucuns ont étudié la grammaticalisation des marqueurs modaux, notamment J. Bybee *et al.* (1994) et J. Van der Auwera & V. A. Plungian (1998). Leurs études se basent sur l'examen d'un grand nombre de langues, cependant, on trouve peu d'éléments concernant le français et les deux verbes modaux – nous entendrons ici la modalité dans son sens « restreint », hérité de la logique aristotélicienne – *devoir* et *pouvoir*.

Nous nous proposons dans cette communication de présenter quelques éléments pour une étude diachronique de ces deux verbes, notamment les résultats d'une étude portant sur leurs emplois en ancien et moyen français. Pour mener cette étude nous avons rassemblé un corpus d'un millier d'occurrences de *devoir* et *pouvoir* dans des textes du XI^e au XV^e siècle inclus.

L'étude des emplois de *devoir* et *pouvoir* en français médiéval permet de confirmer certaines hypothèses émises par Bybee *et al.* (1994) et Van der Auwera & Plungian (1998):

- (i) Les marqueurs modaux dont le sens de la source lexicale est « need » développent en premier un sens de nécessité inhérente au sujet, tandis que ceux dont le sens de la source lexicale est « owe » développent directement un emploi déontique. Cette hypothèse se confirme en français : *devoir*, dont la source lexicale et le sens plein est « devoir quelque chose à quelqu'un » semble avoir eu d'abord un emploi modal déontique. Nous n'avons pas repéré dans notre corpus en français médiéval d'occurrence de *devoir* ayant un effet de sens de nécessité interne au sujet ou d'« auto-obligation », pourtant attesté en français moderne (*cf.* Vetters 2004 à qui nous empruntons l'exemple (1)) :
 - (1) La femme du gardien eut pitié d'eux et leur proposa du café. Ils acceptèrent. Prévoyant une nuit blanche Aldo en avala plusieurs. Il pouvait avaler une boisson brûlante tandis que Anselme devait attendre qu'elle tiédisse. (José Giovanni, Le Ruffian, Gallimard, Carré Noir 479, p.32)
- (ii) Selon Van der Auwera & Plungian (1998), la nécessité déontique, c'est-à-dire dont le causatif est le locuteur ou une norme sociale ou éthique, s'est généralisée en nécessité externe au sujet. Dans notre corpus en ancien français, nous n'avons effectivement repéré que deux occurrences de *devoir* ayant un effet de sens de nécessité externe au sujet ou d'« obligation pratique » (*cf.* Kronning 1996) ; tandis qu'en moyen français, *cf.* (2), cet effet de sens devient plus courant.
 - (2) Et de toutes icelles les premieres venues sont les plus chieres ; et doivent estre mengees le jour qu'elles sont escossees, ou autrement elles deviennent noires et aigres. (Le Mesnagier de Paris, II, ii, l. 19-22)
- (iii) La modalité épistémique serait postérieure à la modalité radicale. Ici encore, nos données confirment cette hypothèse. *Devoir* épistémique est quasi inexistant au Moyen Age, nous n'avons relevé que deux occurrences de ce verbe susceptibles d'une

interprétation épistémique -cf. (3) - alors que dans un texte moderne comme *Les Gommes* d'A. Robbe-Grillet par exemple, l'emploi épistémique de *devoir* ne représente pas moins de 40% des occurrences de ce verbe.

(3) Il n'eut gueres esté en son logis [...] qu'il ne perceust tantost que la chambriere de leans estoit femme qui **devoit** faire pour les gens. (Les Cent Nouvelles nouvelles, La XVIII^e nouvelle, 1. 7-10)

En ce qui concerne *pouvoir*, on trouve dès les plus anciens textes des occurrences de ce verbe épistémiques, cependant, *pouvoir* est souvent en construction impersonnelle et négatif, *cf.* (4). Nous n'avons repéré dans nos données qu'une occurrence épistémique de *pouvoir* en construction personnelle, *cf.* (5).

- (4) Or attendez, bien se **peult** faire Que j'ay failly par advanture. (Farces du Moyen Age, Jenin, fils de rien, v. 398-399)
- (5) Naimes li dux puis establist la sedme/De Peitevins e des barons d'Alverne; .XL. milie chevalers poeent estre. (La Chanson de Roland, v. 3061-3063)
- (iv) Selon Van der Auwera et Plungian, les marqueurs modaux peuvent développer des effets de sens postmodaux c'est-à-dire qui ne peuvent plus être décrits en termes de nécessité ou de possibilité, par exemple des emplois temporels. Cette analyse est compatible avec l'hypothèse de Kronning (1994) selon laquelle *devoir* est un futur modal et aspectuel en cours de grammaticalisation, cependant pas suffisamment grammaticalisé pour figurer parmi les temps périphrastiques du futur du français. Le Moyen Age connaissait déjà ces emplois « futuraux » de *devoir*. Mais il est surtout intéressant de noter que le français médiéval avait développé un emploi aspectuel prospectif de *devoir* (cf. Vetters & Barbet, sous presse) qui indiquait ainsi la phase « imminentielle » (cf. Buridant 2000) d'un procès. Au Moyen Âge, la périphrase *aller* + inf. n'existait pas encore ; elle ne se développera qu'à partir du XV^e siècle, pour exprimer le présent prospectif, les locuteurs utilisaient d'ordinaire le futur simple. Ils avaient également une deuxième possibilité pour exprimer cet aspect prospectif, à savoir utiliser *devoir* + inf., qui peut être traduit en français moderne par *aller*, être sur le point de ou par *faillir* comme on peut le voir dans les énoncés (6) & (7) :
 - (6) Quant le **dut** prendre, si li caït a tere. (La Chanson de Roland, v. 333) Quand il alla pour la prendre, il lui tomba des mains [Litt. Alors qu'il allait le prendre/était sur le point de le prendre...]
 - (7) Vois que maistre Adans fait le sage

Pour che qu'il doit estre escoliers (Adam de la Halle, Le Jeu de la Feuillée, v. 949-950)

Voyez comme maître Adam fait le sage

Parce qu'il va être étudiant!

En fait, l'existence de cette valeur aspectuelle a été éphémère : elle a disparu – sans doute sous l'effet de la naissance d'aller + inf. – avant d'avoir pu développer une valeur temporelle future. « Les aspects de phase [tendant] à devenir des futurs catégoriques » (Kronning 1990 : 8), on peut supposer que si devoir auxiliaire d'aspect prospectif avait survécu au Moyen Age, il aurait pu devenir un véritable futur périphrastique, comme aller + inf.

Références

- Barbet, C. & Vetters, C. (à paraître). Pour une étude diachronique du verbe modal pouvoir en français: les emplois « postmodaux », Cahiers Chronos.
- Buridant, C. (2000). Grammaire nouvelle de l'ancien français, Sedes, Paris.
- Bybee, J., Perkins, R. & Pagliuca, W. (1994). The evolution of Grammar: Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World, University of Chicago Press, Chicago.
- Kronning, H. (1990). Modalité et diachronie : du déontique à l'épistémique. L'évolution sémantique de debere/devoir, Actes du XI^e Congrès des Romanistes Scandinaves, 13-17 août 1990, Trondheim, Université de Trondheim, pp. 301-312.
- Kronning, H. (1994). Modalité et temps: devoir + infinitif périphrase du futur, Actes du XII^e Congrès des Romanistes Scandinaves, Aalborg, 11-15 août 1993, G. Boysen (éds), Aalborg University Press, Volume I: 283-295.
- Kronning, H. (1996). Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal « devoir », Uppsala; Stockholm: Acta Universitatis Upsaliensis; Almqvist & Wiksell International.
- Van der Auwera, J. & A. Plungian, V. (1998). Modality's semantic map, Linguistic Typology 2: 79-124.
- Vetters, C. (2004). Les verbes modaux pouvoir et devoir en français, Revue Belge de Philologie et d'Histoire 82, 657-671.
- Vetters, C. & Barbet, C. (sous presse). Les emplois temporels des verbes modaux en français : le cas de devoir, Cahiers de Praxématique.

UNS EN ANCIEN FRANÇAIS : DU NUMERAL DE L'UNITE A L'ARTICLE

Anne Carlier (Université de Valenciennes)

Dans la majorité des langues ayant développé un article indéfini, celui-ci dérive du numéral de l'unité. Dans une perspective typologique, il a été affirmé que la chaîne de grammaticalisation qui mène du numéral de l'unité à l'article s'articule en différents stades (Givón 1981, Heine 1997) :

I II III

Ouantification > Référentialité / Dénotation > Généricité / Connotation

Du point de vue sémantique, cette grammaticalisation peut être décrite selon Givón (1981) comme une désémantisation.

- Au stade I, le numéral de l'unité, se combinant avec un nom comptable, circonscrit un exemplaire correspondant à la description nominale.
- Le premier stade articulaire, correspondant à II, est atteint quand cette même forme est utilisée pour poser l'existence dans l'univers du discours d'un référent concret et exprime ainsi à une lecture référentielle spécifique indéfinie. Quoique ce fonctionnement articulaire aille de pair avec un affaiblissement de la valeur numérale, celle-ci se manifeste néanmoins encore sous la forme d'une contrainte distributionnelle : l'article issu du numéral de l'unité tend à être confiné aux noms comptables au singulier.
- L'évolution vers le stade III implique une perte progressive du trait de la référentialité : à partir de la lecture spécifique indéfinie du stade II se développe la lecture non spécifique, puis la lecture générique. A ce stade, l'article indéfini cesse d'être restreint au singulier comptable, mais peut se combiner avec les noms massifs et pluriels (Heine 1997).

D'après cette hypothèse typologique, l'article indéfini émergent du stade II correspondrait à une valeur référentielle spécifique et serait compatible uniquement avec des noms comptables au singulier. Une telle analyse comme marqueur de spécificité a été proposée pour l'article *uns* de l'ancien français : son sens devrait être glosé comme 'un certain ...' plutôt que 'un ... quelconque'. On peut ainsi expliquer, selon Price (1971 : 118), pourquoi l'article fait défaut dans (1), évoquant la prière qu'adresse un couple sans enfants à Dieu, mais apparaît dans (2), évoquant la prière exaucée.

- (1) **Enfant** nos done (*Vie de saint Alexis*, 25)
- (2) **Un fil** leur donet (*Vie de saint Alexis*, 28)

Cette analyse est néanmoins contredite par les faits de langue : comme il a été montré par Moignet (1976), Heinz (1982), Carlier (2001) et Marchello-Nizia (2006), l'article *uns* de l'ancien français apparaît dans des emplois qui ne relèvent pas de la valeur référentielle spécifique (3/4/5), se combine avec des noms massifs et abstraits (6/7) et présente, en combinaison avec des noms comptables, également une forme plurielle (10).

(3) A lar mort vai cum uns anels (*Passion de Clermont*, 156)

- (4) Et une pucele vint ci, li plus bele riens du monde, si que nous quidames que ce fust **une fee** (*Aucassin et Nicolette* XXII, 30)
- (5) Se il y eust **un chat** qui s'en fuist de l'ost des Crestiens, ne peust il mie eschaper que li Sarrasin ne le preissent (*Chronique d'Ernoul* 23, 51)
- (6) Si li descent **une suors** del front (*Lancelot* IV, 59)
- (7) Une grans oscurté entra laiens (*Lancelot* IV, 60)

Ces faits empiriques ne nous conduisent pas à admettre que *uns* en ancien français présente un stade déjà avancé de grammaticalisation, correspondant à III dans le schéma de Givón (1981), mais plutôt à ne pas considérer le stade II et le stade III comme des étapes successives dans le développement du numéral de l'unité à l'article. *Uns* en ancien français est en effet encore un article embryonnaire, qui ne s'est pas encore entièrement dissocié par rapport à son origine numérale. A ce titre, il fonctionne comme un marqueur d'unicité. Cette unicité peut être non seulement extensionnelle, auquel cas *uns* isole un **exemplaire** unique (8), mais elle peut également être intensionnelle et mettre en valeur un **type** unique (9/10).

- (8) Prochein furent, d'une contree (Fresne 7)
- (9) car andui furent d'un aage, d'unne biauté et d'un courage (Roman de Thèbes).
- (10) Lors commanda li rois que tout cil qui estoient a sa feste venu fussent revestu d'unes reubes et d'unes counissances (Didot, cité par Herslund 2003 : 79)

Dans son interprétation extensionnelle, *uns* peut, par renforcement pragmatique, acquérir l'aptitude d'introduire un nouveau référent dans l'univers du discours (2/5). Par le biais de son interprétation intensionnelle, *uns* s'installe dès les premiers textes dans des contextes d'emploi impliquant une identification avec le type, tels que la comparaison (3) (cf. Marchello-Nizia 2006), l'attribut (4) et l'apposition. C'est en prenant en compte cette double face, extensionnelle et intensionnelle, de la signification de l'article émergent *uns* en ancien français que nous soumettrons ses conditions d'emploi à un nouvel examen. Par ailleurs, nous relèverons également les facteurs syntaxiques qui engendrent l'apparition de l'article *uns* en ancien français.

Références

Buridant C., 2000, Grammaire nouvelle de l'ancien français, Paris : SEDES.

Carlier A., 2001, « La genèse de l'article un », Langue française 130, 65-88.

Foulet L., 1965³ [1919¹], *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris : Champion.

Givón T., 1981, « On the Development of the Numeral 'one' as an Indefinite Marker », *Folia Linguistica Historica* II/1, 35-53.

Heine B., 1997, « Indefinite Articles », in: Id.: Cognitive Foundations of Grammar, Oxford : University Press

Heinz S., 1982, Determination und Re-präsentation im Altfranzösischen, München: Wilhelm Fink.

Herslund M. 2003, « Le pluriel de l'article indéfini en ancien français », *in* Blumenthal P. & Tyvaert J.-E., *La Cognition dans le temps*, 75-84, Tübingen : Niemeyer.

Moignet G., 1976² [1973¹], Grammaire de l'ancien français. Morphologie – syntaxe, Paris : Klincksieck.

Marchello-Nizia Ch., 2006, « Contextes et étapes d'une grammaticalisation : les articles génériques en français », in Id., *Grammaticalisation et changement linguistique*, 199-229, Bruxelles : De Boeck.

Traugott E. C. & Dasher R. B. 2002. *Regularity in Semantic Change*, Cambridge : Cambridge U. P.